**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band:** 46 (1982) **Heft:** 181-182

**Artikel:** Vocabulaire étymologique de Pierre Michault : Le procès d'honneur

féminin, ca. 1465

Autor: Baldinger, Kurt

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-399717

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# VOCABULAIRE ÉTYMOLOGIQUE DE PIERRE MICHAULT: LE PROCÈS D'HONNEUR FÉMININ, ca. 1465

Barbara Folkart vient de nous donner une édition du Procès d'honneur féminin de Pierre Michault (1); presqu'en même temps elle a publié la Complainte (1465) dans le Moyen Français [= MoyFr] 3, 1978, 54-74, et — pour ajouter encore une bonne nouvelle — elle annonce la publication de la Dance aux aveugles, le texte de Pierre Michault qui a eu le plus de succès (2). Jusqu'à présent on a cité presque uniquement le Doctrinal de 1466 d'après l'édition Walton (3) (le sigle Mich 1466 revient souvent dans le FEW, ce qui montre clairement son importance pour l'histoire du vocabulaire français). Et encore faudrait-il reprendre ce texte qui continue à contenir un grand nombre de données lexicologiques non relevées. Je présente mes relevés du Procès sous forme de glossaire alphabétique — ce qui en permettra une utilisation commode -, en suivant, en principe, le Glossaire de l'édition Folkart (en reprenant systématiquement les mots, mais en ajoutant une série d'autres; v. la liste des premières dates indiquées déjà dans mon compte rendu de la ZrP, relevées seulement en partie dans le Gloss. et sans indication de leur importance chronologique).

Il est difficile de dater le *Procès* de façon précise ; seul le *terminus post quem*, l'année 1461, est assuré (<sup>4</sup>). Nous choisissons la date ca. 1465 pour la seule raison que toutes les autres œuvres de Pierre Michault —

<sup>(1)</sup> Fasc. 2 de la série *Le Moyen Français* [= MoyFr] (Montréal-Torino) 1978, 136 pp.; v. notre compte rendu de la série dans la ZrP 97, 1981, 592-595, et le c.r. de l'édition dans ZrP 98, 1982.

<sup>(2)</sup> V. l'éd. du Procès p. 10 n. 6; MoyFr 3, 1978, 53 n. 3.

<sup>(3)</sup> Th. Walton, éd., Le « Doctrinal du temps présent » de Pierre Michault, Paris 1931.

<sup>(4)</sup> V. l'éd. du Procès, p. 10; MichDoctr, éd. Walton, p. XXVI. — J'ai trouvé cité six fois le texte dans le FEW d'après l'article de Marie Dalmer, Lexikologisches aus dem XV. Jahrhundert (Der Wortschatz Pierre Michault's), ZfSL 64, 1942, 46-66: mallviolence (mauvaise lecture pour mallivolence) FEW 14, 487 b, parolle FEW 7, 603 b, profereur FEW 9, 429 a, provocant

qui sont toutes datables — se situent autour de cette date. Le vocabulaire de Pierre Michault est très abstrait, très savant, très recherché, conservateur et novateur à la fois : conservateur dans l'attitude de l'ensemble, tournée vers la tradition ; novateur en ce qui concerne les emprunts, mais aussi par un certain sémantisme très recherché.

Nous savons peu de chose de la vie de ce rhétoriqueur : il appartenait à la cour de Bourgogne ; en 1466, il est nommé secrétaire signant de Charles, Comte de Charolais ; en 1468, il est appelé « chappelain du prothonotaire de Bourbon ». Le scribe du ms. BN nouv. acq. fr. 10722 le qualifie de « presbtre » dans la 'souscription' [= explicit?] à la Dance aux aveugles (Folkart, éd. Procès p. 8).

- A prép. « au moyen de » VIII 9 [« a sa voix habille » ; v. apareillier \*] (manque au Gloss. et au FEW 25, 62 b, mais cp. 1534, Rabelais I 32 (cp. AB FEW 24, 1 a).
- ABHOMINABLE adj. V 196 [v. sentence] \*: var. graphique attestée en apr. (ca. 1350) et en mfr. chez Oresme et Palsgr 1530 (FEW 24, 38 a/b).
- ABUSION f. V 468 [« que tous ceulx tant plains d'abusion Soient jugiez avoir confusion »]; X 5 [« declaire \* l'abusion qui gist en son cas »] (« égarement, erreur ; déception (5), duperie » Gloss.). En effet, les deux passages réunissent deux significations séparées dans le FEW: « illusion, erreur » (13° s. 1575) et « tromperie, mensonge » (Ruteb Cotgr 1611, FEW 24, 61 a).
- ACOINTANCE f. XV 8 [« ton acointance est doubteuse »] (« connaissance » Gloss.): fr. acointance « relations d'amitié, fréquentation » ([1210, Durmart] (6); ca. 1230 15° s.), accointance dep. Chastellain, FEW 24, 77 b.

<sup>(</sup>B. Folkart donne prononçant aux deux endroits V 434; VIII 3) FEW 9, 488 b, tailler contre (avec interprétation mauvaise) FEW 131, 41a, trentier FEW 132, 271 b. Le FEW n'a pas repris decorablement, englume (passage mal lu et interprété par M. Dalmer) et estaindeur; quant à au semblable V 322, le FEW n'a repris que le renvoi à la Dance aux Aveugles (1464), cité au même endroit ZfSL 64, 63. Le FEW donne toujours la date précise 1461 qui induit en erreur (M. Dalmer ib. 47 n. 2 dit correctement « après 1461 »). V. aussi note 8.

<sup>(\*)</sup> Renvoi au mot où se trouve le contexte ; dans tous les contextes cités nous mettons en italique tous les mots relevés dans notre Vocabulaire.

<sup>(5)</sup> decepcion, chez Mich, a en effet le sens de « duperie », mais il faut éviter de s'en servir dans une définition en frm.

<sup>(6)</sup> J'ajoute entre crochets des attestations qui manquent dans le FEW.

- ACCUSEUR m. V 250 [« Puis ont escript nos accuseurs Pour nostre Honneur Femenin grant martire »] « celui qui accuse qn en justice » (12° s. Molinet, . . . ; Desch ; Chastell ; Ba) FEW 24, 93 b.
- ACTEUR m. IV 14 [« au dextre lez du parquet fut Vray Rapport prest la demande de l'acteur »] (« celui qui intente un procès en justice, demandeur, plaignant » Gloss.): afr. actor « id. » Jost, mfr. actour GaceB, auctour hbret. 15° s., Planiol, mfr. frm. acteur (Calvin Wid 1675) FEW 24, 117 a [première date pour la graphie]. IV 26; V 190 « auteur » : afr. mfr. actor « auteur, écrivain » . . . acteur (1230 16° s., Lac; Gdf; Desch; Chastell; Destrees; Comm) FEW 24, 116 b.
- ACUEILLIR v.a. I 16 [« fort acueilly de regretz dolloureux »] (« en proie à » Gloss. est traduit de façon un peu trop libre) « saisir, prendre » (Roland EvQuen) et « recueillir, acquérir (des choses morales, p. ex. la haine) » 13e 16e s., FEW 24, 78 b. II 23 [« moy qui suis le plus dolloureusement acueilly de tous les humains »] (Gloss. « assailli, attaqué ») « frapper (en parlant d'un élément fâcheux) » (Roland Lar 1898, FEW 24, 79 a). V 309 [« leurs loyaulx champions acueillis, fort envays et d'assaulx chapitrez »] (Gloss. correctement « assailli, attaqué ») : première attestation de cette acception (ou pour le sens « injurier publiquement ») dans un doc. d'une époque du passé, cp. les patois actuels : norm. « assaillir, tourmenter, se jeter sur (se dit particulièrement de l'attaque de certains insectes ou d'un animal); injurier publiquement », Jers. « attaquer (de paroles ou de faits) », MoselleV. « apostropher, rudoyer », etc. (FEW 24, 79 a).
- ADJOURNER v.a. II 42 « citer en justice » [v. convenir] : la graphie latinisante manque dans le FEW 3, 105 b pour le verbe, mais se trouve aussi chez Rabelais (1534, Rab I 20 ; de même Rab III 36).
- ADJUTOIRE m. ou f. XI 14 [v. memore]; XVII 64 [« honneur n'a aultre ayde n'adjutoire »] « aide, assistance, soutien »: 12° s. ca. 1300; fin 15°-16° s., FEW 24, 164 b [Mich aide à remplir le manque d'att. aux 14°-15° s.].
- ADULLATEUR m. V 481 [« faulx, cauteleux, mensongiers et flateurs, Trop decepvans et trop adullateurs »] (Ø Gloss.): « flatteur » (dep. Oresme, FEW 24, 184 b).
- AGUILLONNER v.a. XIII 40 [v. tourner] « exciter à qch » (BenSMaure Stoer 1638) FEW 24, 124 a.

- AIGRE adj. V 85 [v. toucher] « désagréable, fâcheux (esprit, humeur, parole) » (dep. JLemaire) FEW 24, 94 b; première date.
- AIGREMENT adv. V 243 [« Cecy appert quant Adam fut repris Plus aigrement que Eve ne fut d'assez »] « sévèrement, rigoureusement » (16° s., FEW 24, 95 a); première date; cp. « d'une manière aigre (en parlant ou en écrivant) » (dep. QLivre).
- AINÇOIS QUE IV 27 [« Et ainçois que Vray Rapport eust entamé...»] « avant que » ; v. FEW 1, 100 b et n. 1.
- AINS conj. advers. (après phrase négative) V 149 [« Mais Virgille . . . N'acuse point femme . . . Ains nous demonstre une debilité Naturelle »]; V 265 [« Ne savoit riens de sa concupiscence, Ains fut du tout de David l'imprudence »] « mais » (FEW 1, 100 b; Gdf 1, 192 b; TL 1, 248); le mot normal est déjà mais (p. ex. V 8; 146; 176; 178; 190; 234; 274; 284; 295; 303, etc.; toujours après phrase affirmative, mais employé aussi après phrase négative. ains prép. VII 42 [« ains l'esté », v. lever] « avant » (FEW 1, 100 b; Gdf 1, 191 c; TL 1, 249).
- ALLEGACION f. V 193 [v. fer] (Gloss. mettre en allegacion « citer »), plutôt « preuve fournie pour soutenir un droit » (1269 Rab, . . .); cp. « citation d'une autorité, d'un passage, d'un fait » (GaceB; QJoyes; 1559 DG) FEW 24, 328 b.
- ALLEGANCE f. V 193 [« imputant tout a crime, Ses allegances sont peu fines »] (Gloss. « allégation ») : « id. » (1326-1584) FEW 24, 328 b (prob. au sens de « proposition avancée, assertion »).
- ALLEGUER, alleghier v.a. V 402 [« quant il fault alleguer Nostre Dame Et les vierges...»] (Gloss. « citer comme exemple ») « invoquer (pour obtenir qch.) », cp. « faire état de, donner pour argument (t. jurid.) » (ca. 1260 Pom 1715) FEW 24, 328 a. VII 110 [« aussy tost qu'on allegue ung livre »] (Gloss. « citer ») première date pour alléguer (un texte, un témoin, un auteur) « citer » (dep. 1530, Palsgr 420) FEW 24, 328 a. IV 28 [v. suspicion], cp. alleguer v.a. « mettre en avant, affirmer ; prétexter » (dep. 1246 . . .) FEW 24, 328 a, et le sens jurid. cité plus haut.
- AMENISTRER v. a. XVI 15 [« Alors Raison ne voult plus differer D'amenistrer equité et justice »] : aministrer « fournir (qch. à qn) » (Brendan 1507), amenistrer (13e-15e s.) FEW 24, 165 a (mais ici

- comme t. jurid., cp. apr. administrar justicia « rendre justice » Provence 15<sup>e</sup> s..., mfr. administrer raison 1469, Ba, FEW 24, 165 b).
- AMIS ([estre de] noz ∼) VII 128 [« Il seroit bien de noz amis, Celui qui tant seroit submis A celer leurs faultes couvertes Que meismes en auroit les pertes! » (« benêt, sot » Gloss. n'est pas correct) « être cocu »; cp. la même expression avec variantes dans les Cent-NouvS (7) 19, 79; 20, 109; 29, 87; 41, 137; 51, 6; 73, 132 [« pour la suspicion qu'il avoit de la desloyaulté d'elle, craindoit tresfort estre du reng des bleuz vestuz, qu'on appelle communement noz amis »]; 88, 49; noz amis sg. « désignation euphémique du mari trompé » CentNouv (FEW 24, 446 a et n. 6).
- AMONNESTER v.a. V 180 [« Dieu, qui fort les amonneste A chasteté »] « exhorter » ; fr. admonester v.a. « conseiller, avertir ; exhorter, encourager » (dep. ca. 1130, Gaimar 3963) FEW 24, 169 b ; la graphie amonnester de même chez ChrPis (FEW ib., n. 1).
- AMPLIER v.a. V 207 [v. gouvrenance] « agrandir » ; v. FEW 1, 90 b.
- ANGLE m. V 96 [« De paradis les angles miserables »] « ange » (forme tardive, mais attestée encore en 1532, GdfC 8, 121 c; aucune attestation dans Huguet; la forme manque FEW 1, 95 b).
- ANIENTIR v.a. XI 69 [v. fondre] « réduire à néant... » (AdHale ; 1280...; 15e s., Gdf ; Molin) FEW 7, 86 b.
- APAREILLER v.a. VIII 8 [« Faulx Parler . . . tout engin apareille a sa voix habille »] « préparer, disposer (en gén.) » (Roland 14° s.), appareiller (14° s. Miege 1677 . . .) FÉW 25, 25 b [dernière attestation pour la graphie avec -p-].
- APETER v.a. V 263 [« la femme par David apetee »] « convoiter » : afr. apetter « désirer vivement, tendre vers ce qui satisfait » (pic. 13e s., FillePonth)..., mfr. frm. appéter (1370 Ac 1932, Gdf; QJoyes; EvQuen; Chastell; Molin) FEW 25, 35 a.
- APPAROIR v.n. Rubr. 10; V 242 [v. aigrement]; V 341 « être évident, manifeste » : aparoir (13e-14e s.), apparoir (dep. Oresme; 'seulement t. de palais' dep. Fur 1690) FEW 25, 24 a/b.

<sup>(7)</sup> Les Cent Nouvelles Nouvelles, éd. F. P. Sweetser, Genève 1966; « mari trompé » Gloss.

- APPELLACION f. XVIII 8 [v. frivolle] « appel en justice » (dep. GuernesSThomas) FEW 25, 32 b; v. aussi frivolle.
- APPOINTIER v.a. VI 10 [v. partie adverse] « régler, déterminer, décider de ; (avec une cour de justice comme sujet) » : afr. apointier v.a. « ordonner, commander, régler qch., nommer pour faire qch. » (ca. 1280-1325...), fr. appointer (1309 Pom 1700...) FEW 9, 590 b (cp. angl. to appoint, ib. n. 19); cp. appointé « décidé » Nouv, FEW 9, 591 a ; appointé que « puisque (t. de palais) » (Ac 1694-1798) ib. appoinctié p.p. II 25 [« sy m'as tu veu aultreffois, combien que non pas ainsy appoinctié : je suis Honneur Femenin »]; V 107 [« Par ces escrips doulx Honneur Femenin Est appointié comme pouez veoir »] « mis en (tel) état » : afr. mfr. apointier v.a. « préparer, arranger, mettre en état, disposer » (13° s. CohenRég . . .), appointer (15° s.-16° s. . . .); cp. aussi dans les patois p. ex. Blois « arranger, apprêter ; habiller, faire la toilette de qn . . . » (FEW 9, 590 a).
- APREST (en tel ~) XVI 8 [v. ententif] « avec de telles préparatives » (sic, Gloss.): mfr. aprest m. « action d'apprêter, préparatif » (dep. 15e s.; Rhlitt 2, 257, FEW 9, 318 b); v. aussi Rab I 23 (~ des racines).
- ARGU m. V 102 [« ont voullu faulsement reciter contre femmes argus plains de mespris »] (Gloss. « accusations ») : afr. frm. argu « pensée, raisonnement, discours ; discussions, chicane, querelle ; colère ; peine, embarras » (très fréquent, attesté jusqu'au début du XVIe s.) FEW 1, 138 a.
- ARROY m. V 269 [« par sot plaisir et son lubricque arroy »] « contenance, manière d'être, de vivre, d'agir » (RoseL 16e s., Li; Gdf; Lac; Destrees; Hu) FEW 16, 698 b.
- ASPIC m. XV 26 [« Voix d'aspic et serpentines . . . Sont du dyable messagieres »] : voix d'aspic « langue méchante » (auj. langue d'aspic) : aspis, aspi « espèce de serpent » (dep. 1121, PhThaon, Dat. Besançon 10, 1976), aspic (dep. Villon) ; FEW 1, 157 b ; BW<sup>5</sup> ; GdfC 8, 207 c ; TL 1, 564.
- ASSEZ (D') V 243 [v. aigrement]: afr. mfr. d'assez « de beaucoup . . . » (13 $^{\rm e}$ -15 $^{\rm e}$  s.) FEW 24, 183 b.
- ASSOMMER v.a. V 461 [v. murdrir] « détruire (l'honneur de qn) » : afr. mfr. « détruire, altérer (le renom, la nature) » (ca. 1315-1557, Gdf; Desch) FEW 12, 93 b.

- ASSOUVIR V 454 [texte v. querir] « portée au plus haut degré, parfaite » Gloss. — XIV 14 [« et que la fame en soit plus assouvie »] « élevée à un plus haut degré, exaltée » Gloss., v. FEW 1, 161 b.
- ASTRAINDRE XIII 47 [« Parolles astraintes M'en donnent contraintes »] « extorquer » (« contraindre » FEW 1, 164 a).
- ATERRER v.a. I 9 [« Tant qu'oiseletz tiennent leur chant en serre Pour ce que lors froidure les aterre »] « tenir à terre, empêcher de voler » (Gloss.); cette signification manque dans le FEW 13<sup>1</sup>, 250 b (cp. pr. « affliger extrêmement » !).
- ATOUCHIER v.n. V 412 [v. cheville] « porter atteinte à, diffamer » (Gloss.); cp. attoucher a qn « saisir, arrêter qn » Chastell; Suisse attoucher « entrer en contact hostile avec » (FEW 13<sup>2</sup>, 8 b).
- ATTEMPTER a qch. V 20 [« qui le fait, il attempte a noblesse »]; V 82 [v. sinistrement] « porter atteinte à, commettre un outrage à l'égard de » (Gloss.); manque FEW 13¹, 183 b. attempter (contre une cour) XVII 52 [« Qui ne le fait... contre nous et nostre court attempte »] « se rendre coupable d'outrage au tribunal » (Gloss.): afr. mfr. attempter « entreprendre et exécuter quelque action sur la juridiction et le droit du supérieur, partic. en cas d'appel » (1290-15e s.... Chastell...), attenter (1340 Pom 1700) FEW 13¹, 183 b.
- AUCTORISER v.a. V 53 [« Or scet bien chascun quelle preeminence Est par droit deue a Honneur Femenin, Quel grant honneur et quelle reverence, Auctorisant sa haulte precellence »]; V 452 [« Dame tousjours les vaillans auctorise »]; XVII 18 [« C'est les vertus en loz auctoriser »]; XVII 71 [« Loyauté l'auctorise (scil. bonne fame) »] « élever, exalter, honorer » (Gloss.); v. FEW 1, 172 b; TL 1, 688; Gdf 1, 503 c. V 143 [« Se tu me dis, en auctorisant Tulle, Que . . . »] « citer comme autorité » (Gloss.); manque FEW 1, 172 b; TL; attesté comme v.n. chez Froiss, v. Gdf 1, 504 a.
- AUCTORITÉ f. VII 205 [v. lignie] « autorisation accordée par un tribunal (Gloss.); FEW 1, 172 b; Gdf 1, 504 b; TL 1, 688 (« Befugnis »).
   IX 3/5 [v. protester et frivolle] « précédents en jurisprudence cités par un avocat » (Gloss.). XX 3 [« en conservant honneur Et votre fame en leur auctorité »] « dignité; estime, rang dûs (à l'honneur féminin) » (Gloss.); cp. « vertu » FEW 1, 172 b; TL 1, 687 (« Ansehn, Ehre; Würde . . . »).

- AUCUNS adj. indéf. pl. V 103 [« aucuns leurs escrips »] « quelquesuns »: fr. alcuns Passion, aucuns (13° s. La Fontaine) FEW 24, 322 b. aucun sg. VII 168 [« Et s'aucun . . . voulloit dire »] « quelqu'un » (déb. 12° s. Corneille . . .) FEW 24, 322 b.
- AUCUN(N)EMENT adv. II 50 [v. surseoir] « quelque peu » (Gloss.): fr. alcunement adv. « en quelque façon, jusqu'à un certain point » (hap. 12° s...), aucunement (13° s. Pom 1715, ...; 't. de palais' Trév 1743 Ac 1798) FEW 24, 323 a.
- AUDITEUR m. VII 157 [« Mal, angoisse et adversité, Aux auditeurs ne porroit plaire; pour ce est il besoing de retraire Ce qui est au cas neccessaire, Sans soy taire . . . »] « celui qui écoute »; manque FEW 1; GdfC 8, 237 c (seulement 2 ex.); TL 1, 666 (3 ex.); mais il s'agit ici prob. du sens juridique (« officier de judicature commis pour recevoir des témoignages . . . »), attesté depuis BeaumCout 1283, GdfC 8, 237 c; TL 1, 666; 1299, etc., BTDial 52, 1978, 241.
- AUMOUSNIER adj. V 322 [v. semblable] « charitable, qui donne l'aumône » (Gloss.); v. FEW 3, 211 b.
- AVENTURE (D' ~) II 34 [v. tirer] « par hasard » (dep. MarieFab) FEW 24, 195 b (« D'après Vaugelas (1647) 'pour signifier par hazard, il n'est plus gueres en usage parmy les excellens Escrivains' Br 3, 356. Mais La Fontaine s'en sert encore, et même après lui il est encore en usage, qualifié de 'fam.' par Ac 1762-1878 » FEW 24, 197 n. 4).
- AVEUC prép. IV 11 [v. ordonnance]; V 385 [v. escoute] « conjointement à, en compagnie de »; la var. aveuc est attestée dans Nouv; Molin (FEW 24, 30 a) et ca. 1470 dans Devinettes éd. Roy 491 et souvent. aveucquez V 399 [v. preuses] « avec », cp. aveuques MonGuill (FEW 24, 30 a), expliqué par croisement avec la conjonction que (note 2); j'y vois plutôt une simple analogie d'après donque, etc.; cp. oncques XII 35, quelxconcquez XII 37, adoncques XII 38. Cf. H. Goebl, Kontamination und Diasystem, Eine skriptologische Fallstudie zu afr. und mfr. ovec «mit», dans Wortbildung diachronsynchron, éd. par O. Panagl, Innsbruck 1976, 93-129.
- BAILLIER v.a. V 191 [v. fer]; V 475 [« baillier... replicques »; v. prompt]; V 299 [« la femme, a qui le tort on baille »] « donner, rendre » (FEW 1, 206 a); l'histoire de ce mot (en rapport avec donner) est à refaire; v. pour le moment TL 1, 803; Gdf 1, 556 c; GdfC 8, 274 b; Susanne Eisenberg, Geschichte des frz. Verbums bailler, Thèse München 1933, spéc. 32 ss.

- BEGNIN adj. (f. benigne) V 54 [« tout cuer noble et begnin »]; V 153 [« Tant humbles sont (les femmes) et en grace benignes »] « doux, bon, bienveillant » (Gloss.); FEW 1, 325 a; GdfC 8, 316 a; TL 1, 921 (benigne, mot emprunté, était d'abord m. et f.; la forme analogique benin se rencontre déjà chez Renclus; cp. maligne, malin).
- BENISSANT p. pr. de ben(e)ir V 345 [« Vous les veez, benissant espousees »] « béni(es) » (Gloss.); p. pr. à sens passif; manque FEW 1, 323 b; GdfC 8, 315 b; TL 1, 918; cp. chemin glissant, etc. Grevisse, Le Bon Usage 91969, § 770.
- BLASON (BON) XIII 4 [« Brasseurs de poison Vostre trayson Fait a bon blason Mortelle litiere »] « bon nom, réputation honorable » (Gloss.); ce sens (qui se rattache à blason « ensemble d'emblèmes d'une famille noble . . . ») manque dans les dict. (v. FEW 1, 402 b; GdfC 8, 330 a; TL 1, 993; Hu).
- BLECHURE f. IV 16 [« aucuns vers en latin qui avoient esté cause de la nouvelle lesion et blechure de son maistre, Honneur Femenin »]; V 86 [« qui a Honneur Femenin font blechure »] « atteinte à l'honneur, à l'amour-propre » (dep. Est 1538) FEW 15¹, 160 b ; première date.
- BLESSER (ung cuer) V 44 [« celuy qui villainement blesse Ung cuer qui fait son tresor et ricesse »]; VI 6 [« Honneur Femenin ainsy blessié »] « offenser, choquer (qn) » (dep. Est 1538), mais « faire tort, porter dommage (à qn, à ses intérêts) » déjà dep. ca. 1270 (FEW 15¹, 160 a); v. aussi TL 1, 998 des ex. encore plus anciens.
- BON SENS V 71 [« son sens est sens qui a bon sens succede »]; V 197: bon sens devrait être examiné de plus près, sur la base d'un matériel plus complet (SENSUS, en rapport avec SANGUIS à cause de l'homonymie de bõ sã), v. pour le moment FEW 11, 463 a; (sens actuel dep. Est 1538), mais v. déjà bon sanz BibleGuiot (TL 9), boen sens GautArr IlleGal 3260 (FM 41, 1973, 293); 1534, Rab I 24, I 52; v. aussi Daniel König, Sen/sens et savoir et leurs synonymes dans quelques romans courtois du 12e et du début du 13e s., Berne (Lang) 1973; Gilles Eckard, L'antithèse sen(s) folie dans la litt. fr. du moyen âge, Thèse d'Etat, Strasbourg 1980; v. aussi follement.
- BOREAS nom propre I 7 [v. haultesse]; cp. mfr. frm. borée « vent du Nord (t. poét.) » (dep. 16° s.) FEW 1, 441 b; 1585, GdfC 8, 342 b; DG; manque dans Hu.

- BRASSIN m. XIV 5 [v. emcombreux] « feu, brasier » (à rattacher à BRAS-) FEW 15<sup>1</sup>, 255 b; des attestations anciennes ont manqué jusqu'à présent, cp. Faymonv. brèzén « braise », Pontoy b r e z î « brasier » ib. [employé ici dans un sens figuré].
- BRINGANT m. II 27 [« espiez par les bringans et souldoyers » ; v. espier] « brigand » (il est souvent difficile de distinguer ce sens de « soldat à pied »), v. GdfC 8, 375 c; Gdf 1, 733 b; famille d'origine inconnue (BW<sup>5</sup>) ; le mot fr. est emprunté à l'it. brigante ; il manque dans le FEW (les matériaux se trouvent dans le fichier du FEW à Bâle ; information de Mlle Hoffert). La var. avec n se trouve déjà chez Froissart (Gdf 1) ensuite chez Duquesne dans la 2° m. du XV° s. et vers 1470 dans Le Livre des trahisons de France (GdfC 8). Cp. « Puis ces bringands, murdriers, larrons de boix » Dance aux aveugles, cité par l'éd. p. 99.
- BRUIT m. V 70 [« son bruit (= le bruit de l'Honneur Femenin) est bruit qui aultre bruit excede »]; V 449 [« Par dames sont nobles tenus en bruis (var. bruit) »] « (bonne) réputation, renom » (Gaim 3314; ca. 1190 Ac 1798...) FEW 10, 551 b.

CAS m. v. Gloss. et FEW 2, 480 s.

CAUSE f. v. Gloss. et FEW 2, 542.

- CAUTELLE f. VII 66 [« se nous avons sceu sur elles (les femmes) Deception, faulte ou cautelles »] (Gloss. « ruse »): fr. cautèle « finesse mêlée de ruse » (13e-16e s., Gdf; Maillart; CentBall; Chd'Orl; Nouv; Comm; PrisDesc; CentNouv; Destrees; Hu; ScèveD; Salel; JLemaire; BPériers; Lef; encore Miege 1677; plus tard JournGonc) FEW 2, 546 a; cp. apik. cautelle (Mons) 1501, CohenRég, ib.) [id. 1467 Lyon cour. et fin 16e s. Anne d'Urfé 153].
- CAVILLACION f. VII 56 (Gloss. «chicane»): cavillation «langage subtil et de mauvaise fois» (dep. 1253, 'vieilli' dep. Boiste 1829) FEW 2, 558 a; [cavillacion aussi p. ex. ca. 1320, OvMorB IV 6104].
- CELICQUE adj. V 167 [« vertus celicques » « céleste » < CAELICUS (14°-16° s., FEW 2, 34 b).
- CHAINT (ESTRE ~ DE) V 124 [« que femme est chose fainte, Trop decepvant, et chose moult maulditte, Qui de vanter et de tromper est chainte, impetueuse a decepvoir sans crainte »] (Gloss. « vêtue ») [« être ceinte, c'est-à-dire prête à], être destiné à » (manque dans le FEW sub CINGERE).

- CHAMPION V 309 [v. acueillir] v. FEW 16, 299 b.
- CHAPITRER v.a. V 310 [« d'assaulx chapitrez »] « réprimander » (dep. ca. 1460, MedAev 2, 32) FEW 2, 265 b; le passage cité de MedAev par le FEW se trouve dans Le Pas de la Mort d'Amé de Montgesoie (à dater avant le 26 sept. 1465 : « Il n'est abbé tant mittré Qui ne soit alors chapittré » 472).
- CHARIER DROIT [v. ordonnance] « se bien comporter » (dep. 14° s.) FEW 2, 430 a (CARRUS).
- CHAULT (ne me/leur ∼) V 175; VII 64 [« ne m'en chault »]; XII 22 [«ne me chault »] « peu me/leur importe » : fr. chaloir « importer » (v. imp., il m'en chaut) FEW 2, 83 a.
- CHEVANCE f. V 208 [v. gouvrenance] « ce que l'on possède, biens . . . » (dep. 12° s., encore Fr. de Sales, CabSat, Hardy, La Fontaine, vieilli dep. Fur 1690) FEW 2, 339 a.
- CHEVILLE (SANS ~ TORDRE) loc. V 413 [« mesdisans... protestent... Qu'ilz ne veullent atruchier ne remordre Contre les Sains, car sans cheville tordre, en paradis ilz sont de Dieu trop prez »]. B.F. propose dans les notes p. 103 et dans le gloss. de rattacher cette expression à cheville « petite pièce autour de laquelle s'enroulent les cordes d'un instrument de musique », attesté au 15e s. à Toulouse [cavilla], en fr. dep. Hornk 1599, d'où tourmenter ses chevilles « tâtonner longtemps pour accorder son instrument, d'un joueur inexpérimenté », attesté certes seulement 1863 - Lar 1869 (FEW 2, 760 b), mais l'explication est très tentante. On pourrait penser aussi à cheville (du pied) « malléole », cp. tordre ses mains, ses bras, etc. « crisper en signe de désespoir » ca. 1150 - D'Aubigné et une série d'expressions du même genre (FEW 132, 84 b). Il est difficile de se décider, à l'état actuel de nos connaissances. Dans le premier cas on traduirait « sans qu'on ait besoin de chercher très loin », « de toute évidence » (Gloss.), dans le second « sans effort, de toute façon » (cp. p. ex. en all. ohne den Finger zu krümmen).
- CHIER adj. XV 36 [« leurs coulleurs chieres »] « fin, exotique, précieux » (Gloss.); v. FEW 2, 441 b; je ne connais pas d'autre attestation de couleur chère.
- CIRCUIR v.a. V 373 [« Lui fist noyer le chief en humain sang, Car il voulloit circuir tout son rang (« armée ») Pour sang humain respandre a desarroy »] (Gloss. « attirer dans un guet-apens », à la page

- 102 « entourer » ; ms. *cirenir*) : mfr. nfr. *circuir* v.a. « faire le tour, aller autour de » (ca. 1360 D'Aubigné), *circuir à l'entour* « faire des détours pour arriver à une fin » Chastell (FEW 2, 701 b).
- COINPT adj. I 6 [v. haultesse] (Gloss. « doux, suave »): mfr. coint, -e « gracieux, gentil, élégant » (Pléiade; Brantôme) FEW 2, 843 b (COGNITUS); première date pour la forme coint, refaite à partir de cointe interprété comme féminin.
- COMBIEN QUE II 2 [« combien toutevoyes que la cause en fust raisonnable »]; II 12 [v. percher; avec indic.]; II 25 [v. appointier]; V 131 [« Combien que c'est faulseté controuvee »]; VI 4 [« combien qu'elle sceust . . . »]; VII 185 [v. conseillier]; XII 51 « bien que, quoique » (14° s. mil. 17° s., . . .) FEW 2, 1544 a; J. Klare, Entstehung und Entwicklung der konzessiven Konjunktionen im Französischen, Berlin (Akademie-Verlag) 1958, 50 (« wie sehr auch » dep. Beaum-Cout 1283), p. 113 (« wenn auch, obwohl » dep. 14° s.).
- COMPAS (PAR DROIT ∼) loc. XVII 67 [« Bonne famë est pierre precieuse Qui est tousjours en femme vertueuse, Comme en or fin, par droit compas assize »] (Gloss. « à la perfection ») « avec exactitude » ; par droit compas se retrouve dans le Doctrinal (« régulièrement » Mich 1466, FEW 2, 972 a).
- COMPASSER v. a. XIII 14 [« Tous maulx entassés, Tous biens rabaissiez, Et dueil compassez En tresardant raige »] (Gloss. « envelopper, entourer », d'où l'interprétation « cachez votre chagrin sous votre rage », mais je ne vois pas où serait attesté le sens de base; en outre, je ne crois pas qu'il s'agisse d'un impératif [p. 108]) « réaliser » (?), cp. compasser « former suivant un modèle » (Maillart; Destrees) et « einhalten, befolgen, ausführen (Gebot) » (TL 2, 625); FEW 2, 971 b (il s'agit d'un reproche de Vray Rapport adressé à Faulx Parler).
- COMPLAIGNANT m. XVII 34 [« dont fort grevé le complaignant demeure »] « celui, celle qui se plaint en justice » (14<sup>e</sup> s. - Ac 1878; Runk; Bartzsch; rare après Ac 1835) FEW 2, 979 a.
- COMPLECTION f. I 27 [« En tant que puet nostre complection . . . estre entiere et parfaite »] « tempérament d'une personne, ensemble de ses caractères physiques, surtout par rapport à sa santé » (dep. 12° s.) FEW 2, 983 b [manque la graphie].

- COMPTE (NE TENIR QUELQUE ~ de qch.) V 436 [«...deshonnestes querelles, Mais on n'en tient au jour d'uy quelque compte »] « prendre (qch.) au sérieux »; le FEW ne donne que mfr. nfr. tenir compte de qn « avoir beaucoup d'estime pour » (dep. Est 1549) FEW 2, 997 a.
- CONFERER v. n. XVI 13 [« en l'audience . . . sur ce cas oyrent conferer »] « débattre, discuter » (mfr. frm. conférer « discuter avec qn de qch » dep. Chastellain, FEW 2, 1029 b [aussi chez Rabelais I 23]).
- CONGNEU (ESTRE ∼) V 41 [« le loz estaint et parolle maulditte Veullent avoir pugnicion plus griefve Et sont congneus par sentence plus briefve »]; XI 7 [« Ne sa faulseté estre estainte Sans estre congneue et attainte »] « être jugé, décidé (en justice) »; cp. mfr. congnoistre « juger, décider un (procès) » (PrisDesc; Littré; 1463, Bartzsch 71) FEW 2, 847 b.
- CONSEQUANMENT V 210 [« Consequanment il met...»] « ensuite » : conséquemment (Chastellain-Voult 1613) FEW 2, 1064 b [aj. ca. 1460, Raoul Lefèvre, L'Histoire de Jason, éd. Pinkernell 1971, 16, 10].
- CONSEILLIER v. n. VII 185 [« tant on traveille D'empeschier nous et nostre droit combien qu'en vain on y conseille car... nous parlerons...»] « se concerter, tenir conseil » (Gloss.); prob. à traduire « bien qu'en vain on y est décidé », cp. conseillier v. r. « se décider » (12e-14e s...), v. n. (1250-1360) FEW 2, 1070 a.
- CONTREDITTE f. VII 199 [« car leurs raisons sont trop petites Pour nous inferer contredittes Et nous oster du possessoire...»]: mfr. contredite f. « affirmation contraire » (1541 Ac 1798...) FEW 2, 1118 b; première date.
- CONTREGARDER v.a. V 182 [« et leur honneur en ce cas contregarde »] « garder, protéger . . . » (ca. 1190 - Miege 1677, Gdf; Bibb; Nouv; Hu) FEW 17, 522 b.
- CONTREPOINT m. XIII 28 [Vray Rapport: « Vostre langue point, Mais par quelque point Vous ne doubtés point Divin jugement ». Faulx Parler: « Il est bien a point, Vostre contrepoint, Ne mort ne repoint Que bien doulcement »] « contre-attaque, réponse à des accusations » (Gloss.); il s'agit d'un jeu de mots complexe qui met en jeu: poindre [XIII 22] « piquer » au sens de « offenser; causer du chagrin » (RoseL Lar 1874 . . ., FEW 9, 597 b sub PUNGERE),

point [XIII 23] « piqûre » au sens de « douleur piquante » (attesté seulement dep. Dup 1573, FEW 9, 585 a) et probablement en même temps « avis, propos » (attesté dans les MirND, FEW 9, 586 a) puisque — d'après Vray Rapport — Faulx Parler n'a point [XIII 24] (« pas du tout » FEW 9, 593 a) peur du 'divin jugement'. D'où la réponse de Faulx Parler : « Il est bien a point » [XIII 27] (à point « en ordre » 15e s. - Cotgr 1611, FEW 9, 586 b), Vostre contrepoint (proprement t. de mus. « superposition de dessins mélodiques susceptibles d'engendrer des harmonies » dep. ca. 1380 Deschamps, FEW 9, 592 b, mais ici sans doute première date au sens métaphorique de « opposition » [ou peut-être mieux « contre-attaque », déf. du Glossaire] attesté en 1525 et chez Cotgr 1611, FEW ib.; ce contrepoint (je supprimerais plutôt la virgule après ce mot), cette contre-attaque, pourtant, « ne mort ne repoint [XIII 29] que bien doulcement », c'est-à-dire n'a pas beaucoup d'effet (repoindre « piquer, harceler à son tour » Gloss. ; manque au FEW, cp. « piquer de nouveau » Est 1538 - Wid 1675, « tourmenter (par un chagrin) » 1562, FEW 9, 598 b).

Contrepoint comme terme de musique a été créé pendant la 1<sup>re</sup> m. du XIVe s. comme terme de l'ars nova des madrigalistes florentins. La 1<sup>re</sup> attestation mlt. se trouve dans le traité « Ars contrapunctus, secundum Philippum de Vitriaco » (« in artem contrapuncti, id est nota contra notam ») Coussemaker, Scriptores de musica nova, III, 23 ss. (Philipp de Vitry vivait ca. 1290-1361; il était le premier grand représentant de l'ars nova en France, mais on ne sait pas s'il a écrit des traités théoriques). Une seconde ou troisième attestation se trouve dans l'« Ars contrapuncti secundum Johannem de Muris » (recteur de la Sorbonne vers 1350) : « contrapunctus non est nisi punctum contra punctum ponere vel notam contra notam ponere vel facere, et est fundamentum discantus » (Coussemaker III, 59 ss.). Voir FEW 9, 596 n. 27; Hans Peter Gysin, Studien zum Vokabular der Musiktheorie im Mittelalter, Diss. Basel 1958 (1959), S. 129-131.

- CONTROUVER v. a. V 131 [« c'est faulseté controuvee »]; XI 82 [« Ne controuve pas occoison De dame mettre en desarroy »]; XVII 106 « inventer mensongèrement pour nuire » (RoseM Ac 1878, 'seulement au p. p.' Ac 1935 Rob 1964) FEW 13², 318 b.
- CONVENIR (FAIRE ~) v. a. II 42 [« j'ay fait adjourner et convenir iceulx mes ennemis par devant dame Raison »]; V 112 [« il les fait convenir Par devant vous pour justice obtenir »]: faire convenir

- « faire comparaître en justice » (1432 Mor 1608), convenir qn (1484 Trév 1771) FEW 2, 1126 b; il est intéressant de constater que Michault n'ose pas encore se servir du pur latinisme sans faire (v. FEW 2, 1129 n. 1).
- COP (A ∼) III 11 [« Dont n'est nesun . . . Tant prompt en vertu aucune, Qui puist a cop obvier A cil qui veult espier »] « soudainement » (13° s. Descartes . . .) FEW 2, 867 b; cp. tout à coup id. (dep. Est 1549), mais déjà ca. 1460 JasonP 19.1, 2; 19.2, 7; ca. 1460 Rambaux de Frise 1967, 739; CentNouvS 1, 193; 6, 81; 37, 125; 1466 Mich-Doctrinal XXXIV 45.
- COPPIE f. V 184 [« Confondue soit doncq celle langarde Coppie cy, ou n'a que menterie »] (ø Gloss.): mfr. copie « moquerie à l'égard d'une personne » (ang. 1526; BPériers) FEW 2, 1155 a; première date.
- CORROMPRE v. a. XVII 69 [« une luyseur joyeuse Qui y corrompt toute erreur tenebreuse »] « dissiper (une erreur), détruire »; cp. « altérer (une substance) par décomposition » (dep. ca. 1260, FEW 2, 1234 a).
- COULLEUR f. XV 36 « couleur » (v. chiere; Graphie manque FEW 2, 922 a). V 189 [« c'est menterie nottoire Qui n'a coulleur par qui on le doie croire »]; XII 16 [« coulleur de bien »] « apparence, aspect » (le FEW 2, 922 a ne donne pas de sens non péjoratif!). VII 59 [« Responderons par une coulleur, sans varier aucunement »] « unanimement » (cp. couleur « opinion, caractère apparent (p. ex. d'un journal) » attesté seulement vers 1830). VII 147 [« qu'il n'est point a nous loisible De reciter ung cas terrible Contre elles par quelque coulleur »] « de quelque manière que ce soit » (manque FEW). XX 4 [« Regard n'ayez des motz a la coulleur »] « éclat, brillant du style » (13° s. Oresme; frm. id. dep. Ac 1798) FEW 2, 922 b; cp. mfr. coulleur de rhetorique « pièce de poésie » Molin, mfr. frm. couleurs rhétoriques « ornements rhétoriques » (Est 1549 Mon 1636) FEW ib.
- COULLOURER v. a. V 63 [« Car c'est ung bien (Honneur Femenin) pour tous biens coullourer » Gloss. « rehausser, embellir »]; VII 179 [« Son cœur [de Mallebouche] ne se puet amollir A coullourer ne a pollir Œuvre par justice tissue, Car trop sauvage en est l'yssue » Gloss. « embellir, farder »] « embellir »; cp. mfr. frm. colorer « embellir, orner (un récit) » (dep. 16° s.) FEW 2, 923 a; premières attestations.

- COUP (A  $\sim$ ) V 375 [« en fut il a coup saoullés »] « soudainement » (13° s. Descartes) FEW 2, 867 b.
- COUSTEL v. fer.
- CREDIBLE adj. V 133 [« la Bible, Qui doit estre de tous vivans credible »] « croyable, [digne de foi] » ([entre 1433 et 1460] PassSemCresp 1637) FEW 2, 1308 a.
- CREMEUR f. V 180 [« cremeur de Dieu »] « respect (de Dieu, d'un supérieur) » (ca. 1190 Chastell, Trénel) FEW 13<sup>2</sup>, 241 a.
- CREMIR v. a. V 80 [« honneur de dame Doit on cremir, doubter et tenir chier »] « craindre » (PsOxf 1547, Gdf; TL; MonGuill; GCoinci-Enp; ContPerc; RF 10, 655; R 6, 168; RenartN; GuillMach; Desch; Chd'Orl; Dex; Mist; Molin; Hu; AncThéât).
- CUEILLIR v. a. V 305 [v. tailler]: mfr. frm. cueillir « récolter, emporter (p. ex. le fruit de ses travaux), bénéficier de qch. » (Est 1538 Trév 1752) FEW 2, 899 a ; première date.
- CUIDIER v. a. « penser, croire (à tort) » VII 125 [« Toute femme bien cuideroit Que nulz homs ne les congnoisteroit »] « penser, croire (à tort) » (Gloss.), de même MoyFr 3, 1978, 53 n. 4 : « présumer à tort » avec renvoi au Doctrinal XXXI 40-43, XXXIII 1-9, avec d'autres renvois : fr. cuid(i)er « penser, croire, s'imaginer » (Alexis-Duez 1642, vieilli dep. Duez 1662) FEW 2, 838 b. V 460 [v. murdrir] ; XVIII 15 [« Adoncques je, les cuidant suivre, ne viz audience ne parquet . . . »] « avoir l'intention de faire qch., essayer de faire une chose, sans toutefois y arriver » (Roland déb. 17e s. . . .) FEW 2, 841 a.
- DAMPNABLE adj. V 117 [v. monstrer] « condamnable » (FEW 3, 9 b; GdfC 9, 272 b; TL 2, 1178 (« verdammenswert »)).
- DECAPPITER v. a. V 368 [« Decappita par nuit son ennemy »] « couper la tête à qn »; décapiter (dep. 1320) FEW 3, 23 a, mais déjà en 1275, ArchPoit 57, 69.
- DECEPCION f. V 192 [v. fer]; V 285 [v. submettre]; VII 66 [deception, v. cautelle] « tromperie » : afr. mfr. deception « action de tromper » (FEW 3, 24 a).
- DECEPS m. V 95 [« excès Que ne firent par leur villain deceps De paradis les anges miserables »] « chute (des anges) » < DECENSUS (manque FEW 3, 51 b, cp. 2, ib.).

- DECEPVABLE adj. V 97 [« les angles miserables Qui tant sont faulx, pervers et decepvables »]; V 221 [v. faconde] « trompeur, faux » (afr. mfr. decevable, FEW 3, 25 b).
- DECEPVOIR v. a. V 129 [v. labeurer]; V 298 [« Follie . . . abuse et deçoit l'omme »]; V 254; V 123 et 125 [v. chaint]; V 481 [v. adullateur]; V 271 [« que la femme le dechupt faulsement »]; V 283 [v. submettre]; V 288 [v. imbut] « tromper, induire en péché » (Gloss.) FEW 3, 25 a. V. pron. V 60 [« il se dechoipt »] « se rendre coupable d'un péché » (MonGuillaume; Froissart) FEW 3, 25 a.
- DECLAIRIER v. a. X 5 [v. abusion] « révéler, montrer » (Gloss.), cp. FEW 3, 25 b.
- DECOPPÉ p.p./adj. II 38 [« ma robe, qui tant est decoppee »] « en lambeaux » (Gloss.); V 29 au fig. (en parlant de la réputation), cp. fr. découper « séparer, en coupant, en plusieurs morceaux » (dep. Wace Nic) FEW 2, 871 b.
- DECORABLEMENT adv. Rubr. 9 [« pour leur honneur veritablement et decorablement desditez injures relevees »] « comme il siet, de manière appropriée » (Gloss.); manque FEW 3, 26 b; cité aussi ZfSL 64, 52.
- DEDUCTION f. Rubr. 1 [« S'ensiut la deduction du Procés de Honneur Femenin »] « déroulement d'un procès en justice » (Gloss.). IV 38 [« Et il . . . bon et prudent advocat, commença sa deduction en ce point »] « plaidoyer » (Gloss.). Cet emprunt savant manque au FEW (cp. déduire FEW 3, 171 a); v. déjà en 1332 deduction ViardPar 1, 155; 329 (d'une somme).
- DEDUIRE v. a. V 17 [« l'exigence du cas Quant il sera deduit des advocas »] « plaider (un cas) » (Gloss.); cp. déduire « énoncer successivement, raconter » (15°-18° s., en frm. surtout t. de palais) FEW 3, 171 a.
- DEFAILLIR v.n. XIV 17 [« Car une fois verité mise en hault Legierement ne perist ne deffault »] « dépérir, s'éclipser » (Gloss.). XII 35 [« Que femme ne defaillit oncques »] « manquer aux commandements de la morale, tomber dans le péché ». Les deux nuances de sens manquent dans les dict., v. FEW 3, 388; Gdf 2, 454; GdfC 9, 287; TL 2, 1272.
- DEFFIANCE f. VII 139 [« Fault il que a haches et a lances On leur presente deffiances, En imposant a ceulx silence Qui parlent par

- experience?»] « défi »; FEW 3, 500 a; Gdf 2, 460 c; TL 2, 1586 (« Herausforderung, Kampfansage, Warnung »).
- DEFFIER v. a. III 16 [v. sens] « porter atteinte, être un défi (au bon sens) » (Gloss.); cp. FEW 3, 500 a; Gdf 2, 586 c; GdfC 9, 335 b; TL 2, 1587.
- DEFFUBLER v. pron. VI 14 [« se leva et se deffubla ung bien peu »] « défaire son manteau » (Gloss.); cp. afr. mfr. se deffubler « ôter son manteau, son chapeau » (ca. 1200 16° s., Gdf; TL; Li; Hu; Desch; CentNouv) FEW 24, 250 a.
- DEMENER v. a. XI 16 [« leur cause bien demenee »]; XVI 8 [v. ententif] « plaider (un cas) » (Gloss.); fr. demener un procès, une affaire « traiter en justice » (1190, StudW; BeaumCout - Mon 1636, Li; Ba; Comm) FEW 6<sup>2</sup>, 105 b.
- \*DENIER v. a. I 10 [« Dame Serés leur denye pasture »] « refuser » : afr. denoier « refuser (qch. à qn) » (ca. 1190), mfr. id. 14e s. . . . mfr. nfr. dénier (dep. Est 1538 il faut donc un astérisque pour la reconstruction de l'infinitif FEW 7, 83 b.
- DENONCIER v. a. VII 31 [v. englume] « signaler à l'attention, déclarer, rendre public » (Gloss.); v. FEW 3, 43 b.
- DEPORT m. V 199 [« cil qui prent en tel escript deport »] « joie, manifestation joyeuse, plaisir » (Wace Mon 1636) FEW 9, 218 b.
- DEPOSER v. a. Rubr. 7 [v. referable]: déposer v. n. « rendre témoignage (t. jurid.) » (GaceB; dep. 1395, Runk) FEW 8, 68 a, mais déjà en 1333/5 dans les Confessions et jugements de criminels au Parlement de Paris (1319-1350), p.p. M. Langlois et Y. Lanhers, Paris 1971, 83.
- DESARROY m. XI 83 [« De dame mettre en desarroy »] « désordre complet (dans une armée, dans des affaires) » (hap. 14° s., Li [d'après une éd. plus récente]; dep. Chastell), « trouble profond de l'esprit causé par un événement fâcheux et inattendu » (dep. Fur 1690) FEW 16, 699 a. V 374 [v. circuir] : a desarroy « à profusion, sans retenue » (Gloss.); manque FEW.
- DESCLICQUIER v. a. V 438 [« Car, quant le het a la cervelle monte, Desclicquier fault les gorgees sur elles »] « faire pleuvoir (litt.: déclencher) des injures » (Gloss.); attesté ca. 1310-1350 comme t. mil. (v. pour d'autres significations aux 15e-16e s. Mél. Jeanroy 181) FEW 2, 781 b.

- DESGORGIER v. a. V 416 [« Veullent ilz bien desgorgier leur venin Pour faire anuy a Honneur Femenin »] « cracher (son venin) »; première date pour « vomir » (dep. CohenRég) FEW 4, 335 b. XI 56 [« Lui font tout dire en general Et desgorgier soit bien, soit mal »] « déblattérer » (Gloss.); première date pour dégorger (une parole, un propos) « dire, adresser de façon inattendue ou passionnée » (1482 Pom 1700) FEW 4, 335 b.
- DESINER v. a. XI 12 [« En tout le fait qu'il desina »] « désigner » (Gloss.); forme manque au FEW 3, 53 b, mais v. DatBesançon 4, 1972 (désiner ca. 1265).
- DESISTANCE f. (FAIRE  $\sim$ ) XIV 23 [« afin qu'aprés en faciés desistance »] « désister, cesser de faire qch. (t. jurid.) » (Gloss.); cp. FEW 3, 54 a.
- DESMETTRE v. a. XVII 23 [« voullons de fait d'eulx tollir et desmettre, ce que rigueur y semme et veult permettre »] : afr. mfr. desmetre « ôter, enlever, emporter » (13e s. Marot...) FEW 62, 191 b.
- DESNATURER v.n. VIII 18 [« Nature, tu desnatures Quant tu...»] « agir contrairement à sa nature profonde, ici, à l'encontre de la loi, de la morale naturelles » (Gloss.): afr. desnaturer v.n. « s'altérer de manière à changer de nature » (ca. 1180 ca. 1330); v. pron. « agir contre nature » (ca. 1280 Desch) FEW 7, 47 b.
- DESORDONNÉ p.p./adj. V 211 [« langaiges . . . desordonnés »] « violent à outrance, grossier, peut-être obscène » (Gloss.); VII 208 [« parolle desordonnee », v. perscripcion] « irresponsable, sans retenue » (Gloss.): « qui n'est pas conforme à la règle, à l'ordre moral » (dep. RoseM), « excessif, qui dépasse la norme » (dep. 14° s.) FEW 7, 397 b.
- DESORDONNER v. n. XI 25 [« mal sur mal acumullé Fait son maistre desordonner »] « sortir des convenances ou des limites de la raison, agir sans retenue » (Gloss.); première date (v. n. « se mettre en désordre » 16e s., Gdf; FEW 7, 397 b).
- DESROI m. XII 45 [Vray Rapport parle à Faulx Parler : « Je sçay qu'il n'est femme ne homme Qui ne peche bien a la fois, Touteffois, non pas ainsy comme Tu le maintiens par telz desrois »] « propos confus, délire verbal, égarement » ; cp. FEW 16, 699 b.
- DESTROIT adj. XII 46 [« tous tes propos sont si destroys Qu'il semble qu'oncquez ne fut femme Qui ne soit reputee infame »] « sévère à l'excès » (FEW 3, 100 b : DISTRICTUS « resserré, étroit »).

- DESTROIT m. XVII 22 [v. submettre] « juridiction » (FEW 3, 101 a: DISTRICTUS « alentours d'une ville » : « district, étendue d'une juridiction ; lieu où siège l'autorité judiciaire »).
- DESVOYER v. n. V 55 [« Et qui ne veult desvoyer du chemin De droicture »] « quitter le bon chemin, la voie du salut », attesté comme v. pron. dep. Chastell (FEW 14, 374 a), comme v. a. (« induire en erreur, tromper, éloigner de la vérité ») 13° s.-1864.
- DETERMINACION f. XVII 37 [« Nous en dirons par declaracion Ceste nostre determinacion »] « jugement, décision (d'une cour de justice) » ; le mot manque FEW 3, 57 a ; GdfC 9, 369 b donne deux ex. de sens très proche de 1486 et de 1576 ; BW<sup>5</sup> et DDM<sup>4</sup> renvoient à (1361) Oresme.
- DETERMINER v. n. V 366 [« il voulloit que sa cité fust prinse Et demolie, sans determiner quant »] « fixer un terme » ; FEW 3, 57 a ; TL 2, 1832 (« festsetzen, beschliessen ») ; GdfC 9, 369 b ; dep. 1119 PhThaon, DDM<sup>4</sup>.
- DETESTACION f. XI 73 [v. protestacion] « déclaration mensongère devant un tribunal » (mot formé volontairement par déformation de protestacion « plaidoyer », v. le contexte); cp. détestation « action de détester » dep. 14° s. (FEW 3, 57 a; DG; BW<sup>5</sup>), mais le ms. du texte De vita Christi (BN 181, cité par GdfC 9, 369 c) date du 15° s. et la date de rédaction n'est pas connue; un ex. chez Gerson (Li), un autre chez Greban (Gdf).
- DETRACTEUR m. XI 78 [« Pour tant, Faulx Parler, detracteur Plain de faulx et mortel poison »] « médisant, calomniateur » (dep. 14e s., d'après DG; GdfC 9, 688 c; FEW 3, 57 a); cp. apr. detractor (Stimm, dans Mélanges Baldinger 1979, p. 786).
- DETRACTION f. V 27 [« la fame usurpee Par faulse langue et par detraction »] « calomnie, médisance » (dep. 12° s., FEW 3, 57 a; TL 2, 1835; Gdf 2, 688 c; GdfC 9, 370 b).
- DEXTRE adj. IV 13 [v. acteur] « (côté) droit », FEW 3, 61 b; les termes plus récents droit et gauche manquent dans le texte; v. aussi enclenche; cp. a sa senestre VI 12.
- DICTIER v. a. IV 23 [« d'avoir dictié lesdits vers »] « écrire, rédiger, composer » FEW 3, 71 a; TL 2, 1962; Gdf 2, 729 b. XX 7 [« s'il y a aucun mot mal dicté, Je vous supply... qu'on me pardonne »] « composer un écrit, rédiger » (mfr. sans dates, FEW 3, 71 a; 15° s.

- d'après BW<sup>5</sup>, mais sans précision de sens); mais *dicter* déjà vers 1340 dans les Dial. fr.-flam. (v. TL 2, 1962) et dans un doc. de 1360 (Gdf 2, 729 b); la forme normale, en afr., est *ditier*; le sens mod. est rare.
- DIFFAME m. V 78 [« Qui ne le craint doit honte recevoir Ou il s'oblige a trop honteux diffame »]; V 321 [« Amans honneur, du tout craindant diffames »] « déshonneur » : afr. mfr. id. « mauvaise réputation, ignominie » (encore Widerh 1669, Miege 1688) FEW 3, 73 a; TL 2, 1921; Gdf 2, 711 b. VII 109 [« Et femmes crient qu'on les blasme A grant tort, par honteux diffame »] « diffamation » (Gloss.); sens mal distingué par les dict.
- DIFFINIR v. n. VII 8 [« Pour nostre cause soustenir ; Car se la laissons diffinir, Tout honte nous porra venir »] « prendre fin, expirer, dépérir » (Gloss.) ; mfr. id. « finir » (AlgF; Brantôme) FEW 3, 557 a.
- DIFFINITIVE (PAR ~) VII 202 [« Et soit dit par diffinitive Que...»]: forme elliptique de l'expression par sentence diffinitive, attestée vers 1300 (Ysopet, GdfC 9, 290 a); FEW 3, 30 a.
- DIGERER v. a. IV 36 [« conmanda a Vray Rapport de declairier sa matiere devant elle et les assistens. Et il, qui bien l'avoit digeree et meurement empraint en sa memore »] « réfléchir mûrement à propos d'un problème » ; cp. digérer sans déf. (dep. 14e s.) FEW 3, 75 a ; se rattache au sens lt. de digerere « der Reihe nach deuten, ausdeuten » attesté chez Virgile (et sens semblables), cp. afr. digerer « verteilen, ordnen » (dep. déb. 14e s., TL 2, 1925).
- DIVERS adj. XIV 41 [« Car en 'toutes' sont diverses personnes, Et couvient bien qu'il en y ait de bonnes »] « différent » (dep. 12e s., FEW 3, 107a). XII 63 [v. vanné] « adverse, défavorable » (Gloss.); XIV 10 [« aprez ce divers trouble »] « néfaste » (Gloss.); XVII 77 [« menteurs par trop divers »] « malicieux, méchant, malveillant » (Gloss.); les trois nuances sont contenues dans afr. mfr. « méchant, cruel, pervers (de personnes); mauvais, sauvage (de choses) » FEW 3, 107 a.
- DOLLEUR f. II 20 [v. inferer]; IV 2 [v. engregier]; V 22 [« rudesse Qui mainteffois lui fait dolleur mortelle »]; VII 154 [« ses dolleurs taire »]; VII 148 [v. suppost] « douleur » FEW 3, 119 b; v. aussi Ph. Johnson, Dolor, dolent et soi doloir, RPhil 26, 1973, 546-554.
- DOLLOUREUSEMENT adv. II 23 [v. acueillir] « douloureusement » FEW 3, 120 a.

- DOLLOUREUX adj. I 16 [v. acueillir]; II 1 [v. epraindre] « doulou-reux » FEW 3, 120 a.
- DOLOIR (SE  $\sim$ ) v. pron. V 473 [« vous veez que justement se deult »] « se plaindre » FEW 3, 117 b.
- DOUBTER v. a. V 80 [v. cremir] « redouter, respecter » FEW 3, 169 b (encore Mrust 1583; Voult 1613).
- DOUBTEUX adj. XV 8 [v. acointance] « redoutable, dangereux » (Gloss.), cp. FEW 3, 169 b.
- DROITTURE f. XIV 31 [« Et y maintient bon nom en sa droitture »] « l'état qui lui convient, le respect qui lui est dû » (« ce qui est de droit, ce qui convient » FEW 3, 89 a).
- DUPPLICITÉ f. V 7 (v. varier] « caractère d'une personne qui feint, qui a deux attitudes, joue deux rôles » manque FEW; dep. 1265, Jean de Meun (DDM; BW).
- DUPPLICQUIER v. n. V 478 [v. oblicque] « répliquer à une réplique » (13e-18e s., auj. vieilli) FEW 3, 185 a.
- EGALLEMENT adv. V 8 [v. varier] « de façon impartiale, correcte » ; manque FEW, cp. également « d'une manière égale, semblable » (dep. 14° s.) FEW 24, 213 a.
- ELLES (DESOUBZ LEURS ~) V 400 [v. preuses] « sous leur protection »: afr. dessous s'ele « sous sa protection (de qn) » (13e-14e s.), sous les ailes de qn « sous la protection de » (Sully-Massillon . . .), etc. FEW 24, 282 a.
- EMCOMBREUX adj. XIV 6 [« son menteur finablement attaint Dont son brassin après bruller s'estaint, Qui est prouvé nuysant et emcombreux »] « gênant, fâcheux, importun » (Gloss.): afr. mfr. encombrous « encombrant, pénible » (12e s. Hardy, Gdf; TP [sic, lire TL]; BeaumCout; Scève) FEW 2, 939 b.
- ENCLENCHE (A L' ∼) loc. adv. V 391 [« sans adviser a dextre n'a l'enclenche »] « à gauche » : afr. mfr. esclenc « gauche » 12e 16e s. (< abfrq. \*SLINK « link » FEW 17, 148 b), alorr. clanche (main) Dex, enclencq (flandr. 1547); attestation régionale précieuse.
- ENCLIN adj. I 18 [« le chief bas et enclin »]: fr. enclin « baissé, incliné, penché (surtout de la tête) » (Roland Stoer 1628, Gdf; TL; Adam; HerbF; AdHale; Bozon; Joufr; AncThéât) FEW 4, 627 a.

- ENCLINER v. a. VII 5 [« Mammona,, qui tant encline Femme par nature a rapine »] « porter à » (Gloss.) : mfr. encliner qn à « donner à qn de l'inclination pour » (Froiss Oud 1660) FEW 4, 627 a. VII 99 [« elle s'enclina a tel crime »] « se laisser aller à, acquiescer » (Gloss.), cp. apr. enclinar v. pron. « être disposé à » FEW 4, 627 a. Cp. INCLINER.
- ENDROIT (A L' ∼) V 304 [v. tailler]: fr. endroit « le beau côté d'un objet » [TL: « Vorderseite »] (dep. 13° s.), spéc. « le beau côté d'une étoffe » (FEW 3, 88 b et n. 3 explique que ce sens s'explique par la position face au soleil: l'endroit c'est le côté tourné vers le soleil levant, l'envers le côté opposé); tailler sans adviser a l'envers n'a l'endroit « sans avertir ni les uns ni les autres ». V. aussi envers.
- ENGIN m. VIII 8 [v. apariller] (Gloss. « esprit » : « s'insinue dans tous les esprits »), mais je crois plutôt qu'il s'agit de engin « ruse, tromperie, expédient » (1119 Trév 1732) FEW 4, 685 b.
- ENGLUME f. VII 29 [« Touteffois, je croy et presume Que vous peserez comme englume Tout ce fait ains le prononcier De ce qu'il y fault denoncier »] « enclume » (13° s. Cotgr 1611, HaustMéd liég; Perc; Alisc 4780; Bueve 3 b; ChastCoucy; Elleb; BaudSeb; Froissart-Mél) FEW 4, 632 a. Le même passage est cité par Marie Dalmer, ZfSL 64, 54 avec proferez au lieu de peserez (elle se base comme B. Folkart sur le seul ms. et l'impression de 1501; aucune var. n'est citée!) et interprète englume « Reizmittel, Anlockung » (« attrait ») et le rattache à GLUTEN « glu » (FEW 4, 170 a : engluer). Il faut dire que la leçon de B. Folkart est plus convaincante; elle l'explique comme jeu de mots : polysémie de peser « délibérer » et le sens concret évoqué par enclume (avec un effet stylistique destiné à ridiculiser le personnage de Faulx Parler) (8).
- ENGREGIER v. n. IV 2 [« ne sentoye point ma dolleur engregier »] « s'aggraver, devenir plus pesant » (Gloss.) : afr. mfr. engregier v. n. « empirer, s'aggraver (d'une maladie, d'une personne malade) » (Alexius 16° s.), mfr. frm. s'engreger (Est 1549 Pom 1700) FEW 4, 263 a (\*GRAVIARE); v. encore Roques Thèse.

<sup>(8)</sup> Par l'intermédiaire de Giuseppe di Stefano Mme Folkart m'a envoyé une photocopie des deux passages en question (v. *englume* et *mallivolence*). Le ms. est de lecture assez difficile, mais la lecture de Mme Folkart est sans doute correcte.

- ENSEIGNE f. V 109 [« tant qu'il (Honneur Femenin] n'y puet aller voye ne chemin Ou il ne treuve enseigne de venin Qui ces parliers ont par tout fait plouvoir »] « trace » (EvQuen 24 ; Comm Stoer 1625) FEW 4, 714 b.
- ENSEMBLE prép. XVII 97 [« ensemble ceulx qui . . . »] « avec » (12° s. 1622, Gdf; TL; VengRag 3603; Pierrefl; Hu; Brunot 2, 380; 3, 380 [« conservé dans le langage juridique; ensemble les témoins a passé dans le Code Napoléon »]) FEW 4, 716 b.
- ENTASSER v. a. V 247 [v. sueur]; « charger qn de qch., infliger qch. à qn » se rattache étymologiquement à \*TASCA ou \*TAXICARE (Henry, R 100, 1979, 121-125, en corrigeant Wartburg qui le met sous TAXARE) (avec influence secondaire de abfrq. \*TAS « monceau » FEW 17, 319), cp. afr. entaschier v. a. « se charger de qch. » (Chrestien 13° s. . . .) . . ., mfr. entasser « attaquer qn » (15° s.) FEW 13¹, 135 b (note 3 : « Semble être influencé par tas »); cp. XIII 12 [« Tous maulx entassés, Tous biens rabaissiez »] où le mot se rattache plutôt à \*TAS.
- ENTENTIF adj. XVI 6 [« Et chascun d'eulx fut ententif et prest Pour oyr droit sur le cas pretendu, Qui demené estoit en tel aprest »] « qui s'occupe de, attentif à ; appliqué, soigneux » (12e s. Oud 1660...) FEW 4, 740 a.
- ENVAÏR v. a. V 310 [v. acueillir] « attaquer, assaillir » : afr. mfr. dep. Roland, FEW 4, 786 a.
- ENVERS (A L' ~) V 304 [v. tailler]: fr. envers m. « le mauvais côté d'une étoffe » (dep. 1229, Pck) FEW 4, 791 a, mais comme pour endroit le sens n'est pas limité aux étoffes (v. TL 3, 707: « Kehrseite »). L'expression a l'androit ne a l'anvers se trouve déjà chez Chrestien (Erec 2642, TL), chez Jean de Condé (déb. 14e s.): « t'i dois mirer selonc droit Et en l'enviers et en l'endroit » (JCond I 92, 26, TL); le FEW donne à l'envers « du mauvais côté, en mettant le beau côté dedans (d'un vêtement) » dep. 1382 (FEW 4, 791 a).
- ENVIS adv. XIV 27 [« Je confesse combien qu'envis le face »] « malgré soi, à contre-cœur, difficilement » (St-Léger Oud 1660) FEW 4, 803 b (INVITUS).
- EPITRER v. a. V 307 [« Pour quoy ne sont tous leurs bienfaiz cueillis Sans estre tant a grant tort *epitrez*? »] « tourner en dérision » (Gloss.); à ajouter à *EPISTULA*, FEW 3, 232 a (cp. frm. *épîtrailler* « écrire des épîtres ridicules » Laharpe).

- EPRAINDRE v. a. II 1 [« Par trop epraindre en mon ame les dolloureux plains et regrets »] (Gloss. « ressasser, ruminer (litt. presser) » n'est pas correct) : afr. mfr. esprendre v. a. « inviter, animer (l'âme de qn, un sentiment) » (BenSMH MirND, Gdf; Nystr; R 40, 565; HrdMel 939) FEW 9, 347 a (PREHENDERE); propr. « allumer ».
- ERRONTEUX adj. Rubr 6 [v. mençongnier] (« faute pour erronneuse? » Gloss.) « plein de fausseté » (Gloss.); cp. erroneus « erroné; qui induit en erreur » ; croisement de erroneus [dep. 1389, Gdf 3, 332 c] et de honteus (dep. 12º s., FEW 16, 182 a)?
- ESCHIEVER v. a. XVII 15 [« eschiever de sang effusion »] « éviter » (avec cette graphie Joinv Chastell, FEW 17, 125 a; [ajoutez DevinettesR (9) 484]).
- ESCLANDRE m. V 421 [« pour eviter esclandre »]: mfr. esclandre « bruit scandaleux qui circule dans le public » (ca. 1320; Froiss, Lac; Chastell)... « éclat fâcheux que fait un mauvais exemple » [mieux: « incident scandaleux, comportement bruyant et scandaleux (de qn) »] (QJoyes; Bouchet; 1566; dep. Ac 1694) FEW 11, 281 a.
- ESCLANDRIR v. a. XII 59 [v. vanné] « déshonorer, diffamer » (Cent-Nouv Cotgr 1611) FEW 11, 281 b.
- ESCOUTE f. V 383 [« douze dames Sebilles... Elles furent en honneur, les escoutes, Pour anoncier une vierge propice, Tousjours pucelle et aveuc ce nourrice »] « sentinelle » [« image des Sybilles qui se tiennent aux aguets, attentives au moindre signe annonciateur de la venue du Christ » Gloss.]; FEW 1, 184 b (AUSCULTARE).
- ESLIRE (ESLITTE p.p. f.) v. a. V 126 [« celle qui est pour Mal eslitte »] « prédestinée à » (Gloss.); en général, élire a un sens positif, cp. élite (v. FEW 3, 213 b).
- ESMERVEILLÉ (ESTRE ∼) IV 8 (v. ordonnance] « être saisi d'une vive admiration mêlée d'étonnement » ; cp. v. a. « remplir frapper d'une vive admiration, mêlée d'étonnement » (GCoinciM ; dep. Malherbe ; 'plus souvent us. au passif et au réciproque' Ac 1694-1835 ; 'fam.' Fér 1787 Lar 1901) FEW 6², 145 b.

<sup>(9)</sup> DevinettesR: Devinettes françaises du moyen âge, éd. par Bruno Roy (Cahiers d'études médiévales, Institut d'études médiévales, Université de Montréal), Montréal (Bellarmin) - Paris (Vrin) 1977.

- ESPERIT m. I 19 [v. trouble]: afr. « ensemble des facultés intellectuelles », mfr. « faculté rationnelle de l'homme, principe de ses pensées » (mil. 14° s.), mfr. frm. esprit (dep. Est 1538) FEW 12, 193 b (v. déjà Est 1531 sub EXCUTERE et 1534 Rab I 13; I 23, etc.).
- ESPIER v. abs. III 12 [v. cop]: afr. mfr. espier « chercher à découvrir, à connaître (p. ex. les actions, les défauts de qn) » (dep. Wace), frm. épier; mfr. frm. espier « observer secrètement qn, les actions de qn, par curiosité, malice ou intérêt » (Est 1538 Trév 1732), frm. épier... (FEW 17, 173 b). estre espiez II 27 [« fus espiez par les bringans et souldoyers de Mallebouche »] « tomber dans une embûche » (Gloss.), cp. espieur « qn qui tend des embûches » (ca. 1350; Desch; Est 1538 Oud 1660), espieur de chemins « voleur de grands chemins » (ca. 1400 Cresp 1637) FEW 17, 174 a.
- ESTAINDEUR m. V 201 [v. murdrier] « calomniateur, diffamateur » (Gloss.); forme manque au FEW (3, 320 b) qui ne donne qu'esteigneur; cité aussi ZfSL 64, 54.
- ESTAINDRE v. a. V 59 [« Et qui son loz et extimacion Cuide de fait estaindre et ignorer »]; V 39 [« le loz estaint »; v. congneu]; XII 8 [« du bien estaindre et celer »]; XV 27 [« Estaindans meurs femenines Par leurs parolles legieres »]; XI 6 [v. congneu] « étouffer, supprimer » (Gloss.); cp. afr. esteindre « étouffer » FEW 3, 320 a; [mfr. estaindre le feu (érotique) CentNouvS 73, 64].
- EÜR, EUR m. VII 58 [« nostre tresflourissant eur » (rime avec dolleur)]; XI 47 [« menterie contre son eür » (rime avec pur)] « bonheur, prospérité » (Gloss.); afr. eür « bonne chance » (AUGURIUM) FEW 1, 174 b; cp. maleur.
- EXALTACION f. V 60 [« car exaltacion Tresdigne et juste en fait relacion »] « glorification ; action d'exalter » id. 1336 ViardPar 1, 257 ; fr. exaltation « action d'exalter » (dep. 13° s.) FEW 3, 257 a.
- EXERCITE m. V 38 [« Quant le bienfait en lui croit et foisonne, Soit en valleur, soit en franc exercite »] « exploit, prouesse » (Gloss.); manque FEW 3, 292 b (cp. exercite 1465 Michault Complainte 360, MoyFr 3, 65).
- EXORDE m. XVI 25 [v. point] « début de discours, destiné à préparer l'attention et la bienveillance » (dep. 1488) FEW 3, 302 a ; BW<sup>5</sup> ; DDM ; première date.
- EXPRÉS (PAR  $\sim$ ) loc. adv. V 396 [« Parlons... des... vertus... Et par exprés entre les anchiennes Dame Ecuba, a vertus non moyen-

- nes »]; XVII 103 [« Et aux dames adjugons leur honneur Cler, quitte et franc de meffait et d'erreur Et, par exprez, des faultes exposees »] « explicitement, notamment » (Gloss.); sens qui manque FEW 3, 313 b qui ne donne qu'iavec intention formelle'.
- EXTIMACION f. V 58 [v. estaindre] « opinion favorable qu'on a (de l'honneur féminin), (bonne) réputation » : mfr. estimation « opinion favorable qu'on a de qn ou de qch. » (1468 Nic 1606 ; Rousseau . . .), « réputation » (16e s.) FEW 24, 232 b ; première date.
- EXTIMER v. a. XII 32 [« c'est trop grant maleur Du los des dames reprimer, Qu'on doit sur tous loz extimer »] : mfr. frm. estimer qn, qch. « faire cas de, avoir de la considération pour » (dep. Commynes...) FEW 24, 231 b; première date.
- FACONDE f. V 221 [« la femme . . . par sa decepvable faconde »] « élocution facile, abondante » (dep. 12° s., rare déjà dep. le 17° s. . . .) FEW 3, 364 a ; se trouve aussi en 1507 dans JMarotT p. 122.
- FAILLABLE adj. V 4 [« en ce faillable monde »] « susceptible de tomber dans le péché » (« qui peut tomber en faute » 13°-15° s., FEW 3, 388 a). V 194 [« Aprez a dit que femme non faillable N'est point femme : vecy moult faulx rapport! »; bonne note de l'éd. p. 99 : « Nous interprétons ce [passage] dans le sens de l'aphorisme latin 'Femina quae non est fallax, haec femina non est', en donnant à faillable une force transitive (cf. decepvable) ». Il n'est toutefois pas exclu que faillable ait ici une force absolue, auquel cas il faudrait comprendre : « Il n'existe pas de femme qui ne soit susceptible de tomber dans le péché ». Cf. Du Cange : 1. fallibilis, subdolus, insidiosus ; 2. fallibilis, labilis, qui facile fallit seu deficit »] « trompeur » ; manque FEW 3, 388 a.
- FAILLIR v. n. V 233 [« La fist tost croire a la suggestion De Lucifer: dont fault la question »] (Gloss. « voici qui répond à [litt.: ainsi s'arrête] la question ») « prendre fin, cesser, finir » (afr. mfr., FEW 3, 386 b). VIII 25 [« La voit on bien que tu faulx »] (Gloss. « commettre une erreur, manquer à son devoir »): afr. mfr. « ne pas rendre un service qu'on était en droit d'attendre d'une personne ou d'une chose, laisser qn dans l'embarras » FEW 3, 386 b.
- FAINT adj. V 122 [« femme est chose fainte »]; V 138 [« Femme n'est point fainte de sa nature, Car chose fainte est reputee nulle »] (« trompeuse, coupable de duplicité » Gloss.) « dissimulé, hypocrite » (13° s. Ac 1694 [ici seulement dans l'expression feint et dissimulé]

- FEW 3, 553 b; dans le second passage il y a jeu de polysémie avec l'acception « qui est fait pour tromper, qui n'est pas véritable, simulé » (FEW ib.).
- FAIS m. V 238 [« Par quoy sur lui fut plus pesant le fais »]; V 294 [« que sa femme tel fait lui *impetra*, Quant icelle n'en porta pas le fais ? »] « responsabilité » (manque au FEW; cp. afr. mfr. fais « obligation gênante, engagement » FEW 3, 429 a).
- FAME f. VIII 10 [« Fame en Bien est bien utille »]; VIII 14 [« Fame Malle et Fame Ville »]; XVII 65 [« Bonne famë est pierre precieuse »] « réputation, renommée » (12e-17e s.; déjà chez Fur 1690 seulement comme t. de droit) FEW 3, 405 b; même sens V 26 [v. detraction]; 29; 68 [v. pardurable]; 201 [v. murdrier]; VII 20; (XIV 14; XVII 51; 56; 59; 62; XX 3 [v. auctorité] que l'éd. tâche de séparer (défini « bon nom, renommée, gloire »).
- FANTASIE f. II 54 [« ferme propos de veoir la fin de ceste fantasie »] « vision, songe, produit de l'imagination » (ca. 1370 Montaigne) FEW 8, 360 a.
- FANTASTIQUE adj. II 4 [v. songer] « qui tient de la fantaisie, de l'imagination, qui ne correspond point à la réalité » (dep. ca. 1380, Oresme; Desch) FEW 8, 365 a.
- FAVEUR (SANS  $\sim$ ) V 105 [v. sainement] « (jugeant) de façon impartiale (en parlant d'un juge) » ; manque FEW 3, 439 b.
- FELON adj. XVI 4 [« felons cuers »] « cruel, méchant » (Passion Wid 1675...) FEW 15², 123 b [germ. \*fillo « Schinder » ; cp. Weinrich (dans Mélanges Rheinfelder 1963, 389-396), qui le ramène au lt. FEL « foie » ; Wartburg (FEW) refuse à cause du cat. felló ; Joppich voit un rapport avec FOLLIS, v. Greive, Archiv 213, 1976, 156].
- FER (TEL ~ TEL COUTEL) V 191 [« Mais son acteur pourroit bien estre tel Qu'il bailleroit de tel fer tel coutel, En machinant telle decepcion Qu'il a cy mis en allegacion »] (Ø Gloss.); manque au FEW et dans les recueils de proverbes; cp. tel cousteau tel fourreau (16° s., Gabriel Meunier, Trésor des Sentences, cité par Leroux de Lincy, Le Livre des proverbes fr. 2, 1859, 193).
- FINEMENT m. V 353 [« finement de guerre »]; XVII 7 [« vrais commencemens De toute paix, et finement d'erreur »] « cessation » (Gloss.); « fin » (14e-15e s.) FEW 3, 558 a.

- <code>FINER v. n. V 223 [« innocence fina »] « prendre fin » (Gloss.) ; afr. finer « finir, achever ; cesser, se terminer » (dep.  $12^{\rm e}$  s.) FEW 3, 558 a ; encore courant au XVI $^{\rm e}$  s., v. Huguet.</code>
- FIER adj. XV 32 [v. pointure] « aigu, cruel » (Gloss.) : afr. mfr. « terrible, cruel, violent » (déjà Alexis ; encore CohenRég ; JLemaire ; Héroet) FEW 3, 479 a.
- FOISONNER v. n. V 37 [v. exercite]; XX 12 [« en qui honneur foisonne »] « abonder » (Gloss.); fr. « être en grande abondance, pulluler » (dep. 12° s.) FEW 3, 914 a. v. a. XI 26 [« Mais mal sur mal acumullé . . . Il veult par fort mal foisonner Et par bourdes tousjours acroistre . . . »] « accumuler, amonceler, multiplier » (Gloss.): frm. foisonner « multiplier » (dep. Ac 1694) FEW 3, 914 a; première date (se trouve aussi en 1466 dans le Doctrinal X 431).
- FOLLEMENT m. VII 195 [« par vostre bon jugement Nous soyons absolz, frans et quittes, De la demande, follement, impeticion et tourment »] « folie, égarement, extravagance » (Gloss.); manque FEW sub follis; v., pour l'histoire et le concept de la « folie » Ingo Nagel, Die Bezeichnungen für « dumm » und « verrückt » im Span. (etc.), Thèse Erlangen 1970; Philippe Ménard, Les fous dans la société médiévale, Romania 98, 1977, 433-459; Gilles Eckard, L'antithèse sen(s) folie dans la litt. fr. du moyen âge, Thèse d'Etat, Strasbourg 1980, spéc. 65 ss.; Charles Brucker, Sage et son réseau lexical en anc. fr. (des origines au XIIIe siècle), Thèse Nancy 1976, Lille-Paris 1979, spéc. 920-924; v. aussi bon sens.
- FONDRE v. a. XI 69 [« n'y a chose touchant prez Qu'on ne puisse par motz exprez Fondre et tantost anientir »] « démolir, réduire à néant » (Gloss.); afr. mfr. « renverser, détruire » (12e-16e s. . . .) FEW 3, 865 b.
- FOURFAIRE v. a. I 29 [« Or m'a esté ceste joye fourfaitte Par ung seul cop, dont maleür se double »] « enlever, détruire (en parlant d'une joie) » ; signification manque FEW 3, 351 a. forfaire a qch. V 464 [« ceulx qui font a telz gens assistence Forfont de fait a l'ordre de Nature »] « pécher contre, porter atteinte à » (Gloss.) ; manque FEW ib.
- FRANC adj. V 14 [« tous francz cuers »]; V 38 [« en franc exercite »] « noble et sincère » (FEW 15², 166 b/167 a). VII 194 [v. follement]; XVII 102 [v. exprés] « libéré du soupçon d'un crime » (Est 1538 Voult 1613) FEW 15², 165 a; première date.

- FRIVOLLE adj. IX 5 [« Et combien qu'il entendist assez que icelles auctoritez estoient frivolles »]; XI 66 [« parolles . . . vaines et frivolles »]; XVIII 8 [« reprouva son appellacion (¹0) come frivolle »] « qui ne mérite pas qu'on le prenne en considération (t. jurid.) » (Gloss.); fr. frivole « trop vain pour mériter qu'on s'y attache (parole, objet) » (dep. 13° s.) FEW 3, 813 b.
- FUMER v. pron. VII 27 [« d'en appeller par devant Yre, Qui pour nous soutenir  $se\ fume$ »] « se mettre en colère » (Gloss.); afr. mfr. « se fâcher » (14 $^{\rm e}$  s. Marot) FEW 3, 857 a.
- GESIR v. n. X 6 [v. abusion] « se trouver, être contenu dans » (dep. BeaumCout...) FEW 5, 1 b; DEAF gesir 20°. XI 44 [« le bien est de tel mérite Qu'il ne doit gesir en obscur »] « demeurer inconnu, rester caché sous un boisseau » (Gloss.); cp. gésir « se trouver (surtout d'un trésor caché, d'un filon de minerai) » FEW 5, 1 b; cp. DEAF gesir 14°.
- GORGEES f. pl. V 438 [v. desclicquier] « injures » (Gloss. sub descliquier); cp. desgorgier et afr. gorgie « paroles dites à la légère, injure » (GCoincyChrist ca. 1250, Gdf; TilanderLex), mfr. gorgée (1374), afr. dire de ses gorgiees « parler de la façon impertinente qui est propre à qn » Rigomer, gorgiee « ce qu'on a dans le cœur, désir, pensée » (Chrestien 13e s...) FEW 4, 333 a.
- GOUSTÉ VII 16 [« s'elle est par vous escoutee Et meurement d'avis goustee, La saveur nous puet moult aidier »]; XVII 31 [v. sain] « considéré attentativement, pesé » (Gloss.): goûter « essayer, faire l'épreuve de » (fig., dep. Montaigne) FEW 4, 340 a; première date.
- GOUVRENANCE f. V 209 [« Dames vous ont amplié vostre terre, Multiplié voz eureuses chevances, Tant par vertus que par leurs gouvrenances »] « administration » (Gloss.) : « conduite » (ca. 1550, AncThéât) FEW 4, 300 b [l'éd. semble y voir plutôt le sens de « gouvernement » 13e-16e s., FEW 4, 300 a, mais l'autre sens me paraît mieux convenir ; première date].
- GRANS (soient GRANS OU MENUS) pl. V 172 [« Car des hommes, soient grans ou menus, A trop grant paine en trouverez vous nuls »]

<sup>(10)</sup> appellacion frivole est attesté aussi en 1422 dans un doc. jur., DocMarcheT p. 249 [= Le Comté de la Marche et le Parlement de Poitiers (1418-1436), Recueil de doc. inéd... aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles par Antoine Thomas, Paris 1910].

- « tous » (manque FEW sub GRANDIS et MINUTUS) [cp. grands et menus Rab I 54; all. gross und klein].
- GREVABLE adj. V 13 [« ung faulx cas : merveilleux et destestable, Trop desloyal, inhumain et grevable A tous francz cuers »] « nuisible, pénible » (Gloss.); afr. mfr. « nuisible » (13° s.- 1553; n. 8 : « avec valeur active du suff. ») FEW 4, 260 b.
- GREVANCE f. I 12 [« dont n'est vivant qui n'ait de ce grevance »] « douleur, chagrin, déplaisir » (Gloss.); afr. mfr. « peine, douleur (morale ou physique) » (12° s. ca. 1550) FEW 4, 260 b.
- \*GREVER v. a. XIII 58 [« Vray m'est ung tourment Qui griefve forment Tout le parement Qui est en moy sceu »] « endommager, miner, défaire » (Gloss.): grever v. n. « nuire, faire du tort à qn » (12° s. Ac 1878, Gdf; GuernesSThomas; GaceBrulé; PMor; Guiot; Mon-Guill; Perc; Eust 4; BalJos; Floov; Fouke; RF 31, 479; ZfSL 22, 103; Runk; Martial; BPalissy; 'commence à devenir suranné' Trév 1704; 't. du palais' Fér 1787) FEW 4, 260 b. GREVÉ p. p. XVII 34 [v. complaignant] « lésé (t. de droit) », cp. Suisse aggraver « léser (t. de procédure) » (dep. 15° s.) FEW 4, 261 a/b.
- GRIEF m. V 470 [« dueil et soussy, grief, desplaisir et paine »] « peine, chagrin, deuil » (Gloss.): afr. mfr. « situation grave, difficulté; peine, souci » (12e-16e s., Gdf; Runk; Villon; Dieud; AncThéât) FEW 4, 264 a. VII 36 [« Car par nous n'a il quelque oultraige, Grief, desplaisir, honte ou dommage »] « tort, préjudice, dommage » (12e s. Ac 1878) FEW 4, 264 a.
- GUERDONNER v. a. XVII 59 [« fame d'honneur sa maistresse guerdonne »] « récompenser » : afr. gueredoner dep. Alexis (fréquent), mfr. guerdonner (encore chez Villon; JLemaire; Mist; Angot; Marot; Rab; Hardy), frm. id. (critiqué par Malherbe; archaïque chez La Fontaine) FEW 17, 577 b (abfrq. \*WIĐARLŌN « Belohnung »).
- HAÏR v. a. V 455 [« Dame het trop Mallebouche et Envie »] « avoir qn en haine ; avoir de la répugnance pour qn » (dep. Roland) FEW 16, 178 a.
- HARIER v. n III 3 [v. ordonnance] « harceler, tourmenter » (Eust Desch Cresp 1637; St-Adrien; CentNouv; Chastell; Hu) FEW 16, 165 a; herier id. (Froiss; Monstrel) (abfrq. \*HARION « verderben »; contre cette étym. Gamillscheg <sup>2</sup>1969; H. Meier, Neue lt.-rom. Etymologien 1980, 136); v. aussi la note de B. Folkart, éd. p. 95.

- HAULTAIN adj. XVII 8 [« Salut en Dieu, le haultain empereur »]
  « grand (en parlant de Dieu) » (MirNDame; Chastell; 16e s.) FEW 24, 372 b.
- HAULTESSE f. I 5 [« Ysis a perdu la haultesse Du doulx Titain et du coinpt Zephirus Par Boreas, qui tous les tient reclus »] (« élévation du soleil dans le ciel? » Gloss.) « élévation au-dessus de la terre (p. ex. du ciel) » (PsCambr D'Aub...) FEW 24, 366 b; le passage n'est pas clair; cp. Titain et la note dans l'éd. Folkart p. 93 s. V 443 [« vrais cuers en haultesse »] « honneurs, dignités qu'on accorde à qn; grandeur morale » (12e s. Bossuet) FEW 24, 366 b.
- HET m. V 437 [v. desclicquier] « haine » (Gloss.) est sûrement correct, mais la forme manque sub abfrq. \*HATJAN « haïr » FEW 16, 178; cp. afr. hé m. « haine » (12e-13e s.). La famille de abfrq. \*HAID FEW 16, 116 b qui contient les formes het, hait ne convient pas du point de vue sémantique.

HET v. haïr.

- HEURE (A CESTE ∼) II 45 [v. journee] « maintenant » (dep. Commynes) FEW 4, 468 b; première date.
- HO! VII 71 [v. quasy dicat] « interjection d'appel » (dep. 15° s., FEW 4, 441 b; cp. hau ca. 1462, CentNouvS 35, 144.
- HONGNARD adj. XIV 21 [« motz hongnars »] « grincheux, hostile, accusateur » (Gloss.); mfr. hongnart « grondeur » (15e s. [= ca. 1462, CentNouvS 11, 15: hoignard; hoingnard ca. 1465, EvQuen Gdf, hongnars pl. Molinet Gdf]; Mist), hoignard (1604, Héroard) FEW 16, 184 a.
- HONNOURABLE adj. V 427 [v. pluiseurs] « qui mérite d'être honoré ; qui fait honneur » (dep. 11<sup>e</sup> s.) FEW 4, 463 b [la forme seulement chez Comm].
- ILLECQ adv. II 43 [« pour illecq faire debatre ma cause »] « là, en ce lieu-là » (Gloss.); fr. illec « là » (1279-1665...) FEW 4, 559 b sub ILLOC.
- ILLUCIDER v. a. IX 5 [« pour illucider sa matiere »] « illustrer (un récit) » (1550, R. Roussat...) FEW 5, 435 a; dér. de lucide, prob. d'après illuminer (ib. n. 4). Première date; manque dans Hu.
- IMBUT DE adj. V 289 [« Virgille le deceupt faulsement Par mauvais art imbut d'enchantement »] : mfr. imbuit « instruit, endoctriné »

- Molinet, mfr. frm. imbu (Canal 1598 Pom 1700), et surtout imbu de « dont l'esprit ou le cœur est pénétré de » (dep. Montaigne) FEW 4, 568 a.
- IMPETICION f. VII 196 [v. follement] « demande introduite en justice (t. jurid.) » (Gloss.); impetition f. « demande, réclamation » (1391-1533, Gdf; Ba) FEW 8, 313 a (emprunté du mlt. impetitio, t. jurid. formé sur petitio).
- IMPETRER v. a. V 293 [v. fais] « le poussa à commettre pareil forfait, l'induisit en idolâtrie » (Gloss.); mfr. impetrer « demander » (EustDesch 5, 98; Marot) FEW 4, 588 b.

#### IMPORTUN v. relacion.

- IMPROPERE m. VII 96 [« Dame Ruth aussy fut la mere D'Obeth, procedant d'impropere Et par voye non legitime »] « conçu dans la honte, dans l'opprobre » (Gloss.); mfr. impropere m. « honte, déshonneur » (ca. 1460 [Chastellain] Oud 1653, Gdf; Mich 1466; Molin . . . [aussi Rab I 58]) FEW 4, 608 a/b.
- INCLINACION f. XII 10 [Vray Rapport: « Se ta droite inclinacion Est a mal dire et le bien taire »] « tendance, penchant » (Gloss.); afr. mfr. inclinacion « mouvement de l'âme par lequel on est porté à qch. » (ca. 1236, GCoincy...; Meun; Oresme...), mfr. frm. inclination (dep. EustDesch 7, 269) FEW 4, 628 a.
- INCLINER qn a faire qch. V 222 [« a mordre au fruit Addam elle inclina »] « pousser qn à faire qch. » (Gloss.); cp. mfr. incliner v. a. « plier qn à sa volonté » (ca. 1508; Montaigne), incliner qn (à, en, vers) « rendre enclin à » (1327...; 1358...; Oresme; 1501...; Régnier Trév 1752; dep. 1866) FEW 4, 627 b. estre incliné à faire qch. XIV 35 [« pluiseurs sont a mal faire inclinees »]: mfr. incliné « porté vers, disposé à » (ca. 1140; 1492, Yst7Sages 161; ScèveD) FEW 4, 627 b.
- INFAME adj. XII 48 [v. destroit] « digne de blâme » (Gloss.); mfr. frm. infâme « honteux, répugnant (moralement) » (dep. 1460) FEW 4, 658 a (il faut corriger : la date 1460 correspond à Martin le Franc, Champion des Dames, à dater 1440-1442 [« femme oultrageuse et imfemme »]; la seconde attestation de notre sens v. ci-dessus, la 3º en 1527, Le Loyal Serviteur [« lasches et infasmes »], GdfC 10, 12 a). V 200 [v. murdrier] « déchu par jugement non seulement des dignités et des charges, mais encore de tout ce qui est fondé sur

- la réputation d'honneur et de probité (t. jurid.) » (Gloss. d'après Ferrière, Dict. de droit) ; mfr. frm. infâme « qui est flétri par la loi » (dep. 1348...) FEW 4, 658 a.
- INFAMER v. a. V 286 [v. submettre] « attenter à sa chasteté » (Gloss.);
  « diffamer » (attesté dans le FEW seulement pour l'apr., mais cp. « décrier et rendre infame » Chastell 1866) FEW 4, 658 a.
- INFERER v. a. II 21 [« Mais se tu veulx avoir dolleur de tort inferé sans cause »]; XVII 46 [« Des injures contre lui proferees, Et les disons contre nous inferees »]; X 3 [« Injuste conclusion Inferant desrision, Desdaing, mal et lesion »]; XVII 33 [« La court perchoit ung cas inmoderé Moult torturier et sans cause inferé »] « introduire, faire naître, causer (p. ex. une inimitié, de la violence dans les rapports entre deux personnes, une fraude dans une affaire, etc.) » (ca. 1380 BPériers, . . .) FEW 4, 667 b. VII 199 [v. contreditte] « infliger, forcer à » (« infliger » 16° s., FEW 4, 667 b); première date.
- INFRACTEUR m. V 169 [« demandés pugnicion bien griefve Sur l'infracteur de vostre plaisant trieve »] « celui qui viole (une loi, un traité) » (dep. 1419, 'peu us.' Lar 1907 Ac 1935) FEW 4, 680 b.
- INFUSER v. a. V 234 [« Mais Adam ot infuse sapience »]: infus « répandu dans l'âme (se dit de connaissances, vertus, etc.) » (dep. Molinet), d'où il croit avoir la science infuse (dep. Ac 1835) FEW 4, 681 b (sub INFUNDERE). Ou faut-il lire infusé et le rattacher à infuser « inspirer dans l'âme une connaissance sans qu'on travaille pour l'acquérir » (Destrees [1501] Trév 1752, Gdf; Li; Molinet) FEW 4, 682 b (sub INFUSIO)? Première date en ce qui concerne le FEW, mais v. BW<sup>5</sup>; DDM et GdfC 10, 15 a sub infus (13e s.) et infuser (14e s.).
- INJURIATEUR m. Rubr. 4 [« faire justice d'aucuns faulx injuriateurs de l'onneur femenin »] « celui qui offense » (1266-1377) FEW 4, 698 a ; dernière date.
- INMORTEL adj. V 66 [v. permanable] « qui subsistera à jamais dans la mémoire des hommes » : mfr. id. [2º m. 14º s.], Aalma 706, frm. id. (pop., Desgr 1821) FEW 4, 573 b.
- INNUMERABLE adj. V 69 [« son bien est sur tous innumerable »]
  « qu'on ne peut compter » (14e s. 1625, aussi 1466, Mich XXXV 26, frm. id. (1893...) FEW 4, 701 a.

- INRECOUVRABLE adj. II 18 [« d'une perte qui est inrecouvrable »]
   « irréparable (perte) » (1418 16° s.) FEW 10, 166 b.
- INTERIN, E adj. XI 54 [« ses faulsetés interines »] « entier, fabriqué de toutes pièces » (Gloss.) (fr. enterin « entier, complet ; sincère, loyal » (12e-16e s...), interin (Gillon; Destrees; Papon) FEW 4, 735 a.
- INTERROGATOIRE f. IV 31 [v. oy] « interrogation, question (en gén.) »: m. id. (1547 D'Aubigné) FEW 4, 762 a, mais aussi 1466 MichDoctrinal XLI 25 [m. ou f.?] (« Je ne fiz autre interrogatoire alors a Vertu »). Le f. est donné par le FEW pour le sens normal de 1422 à Cotgr 1611 à côté du m.
- INTROÏTE m. ou f. (?) VI 14 [« puis commença ainsy son introïte »] « exorde, entrée en matière » (Gloss.); cp. « ce chappitre l'introïte vous livre » id. Mich 1466 XXXVIII 3; « flaterie est introïte de trayson » « commencement » ib. XLIX 6; mfr. introïte « entrée en matière, commencement » (Mich 1466; 1501 Cotgr 1611) FEW 4, 782 b.
- INVOCQUER v. a. XVII 27 [v. signe]: mfr. invoquer (Dieu, etc.) « réclamer l'aide d'une puissance supérieure » (1397; ca. 1485... 1496... dep. 1530...) FEW 4, 804 a.
- INVOLLU DE V 228 [« elle (Eve) piecha, du serpent invollue, Et non pas tant par faulte dissolue Comme par fait de mobille courage »] « séduit par » (seul ex. de ce sens, cité par le FEW 4, 806 a avec la date 1501 d'après l'éd. du Jardin de Plaisance). Article bien fait du Gloss. de B. Folkart.
- JAUNESSE f. I 4 [« [les arbres] Laissent tourner leur verdure en jaunesse »] « couleur jaune » ; jusqu'à présent attesté seulement chez GCoinci (apic. gaunece, FEW 4, 24 b).
- JOURNEE f. II 45 [« Vray Rapport, mon advocat, . . . Et vecy la journee, qui se tendra a ceste heure »] « séance de tribunal » (Gloss.); cp. afr. « jour assigné pour comparaître en justice » FEW 3, 103 a; Gdf 4, 663 a; « Termin, Tag der Beratung, der gerichtlichen Entscheidung » TL 4, 1795.
- JUSTICE (PAR  $\sim$ ) VII 180 (v. coullourer] « avec exactitude » (Gloss.); plutôt « correctement », cp. FEW 5, 86 a.
- \*LABEURER ou \*LABOURER v.n. V 129 [« A decepvoir entierement labeure »]: mfr. labourer à, pour « faire ses efforts pour » (14°-

- 15° s.) FEW 5, 104 a [« travaille » (Gloss.) est polysémique ; les deux infinitifs sont attestés en mfr. de sorte qu'il faut mettre un astérisque devant les formes reconstruites].
- LANGARD, -E adj. V 183 [v. coppie] « médisant, diffamatoire »; fr. languard, -e adj. s. m f. « (celui, celle) qui parle beaucoup, qui est indiscret, qui dit du mal » (ca. 1300 Pom 1715, . . .) FEW 5, 359 b.
- LANGUEREUX adj. XV 25 [mort languereuse, v. sagittaire] « lent et douloureux » manque TL, Gdf, FEW 5, 163 a (cp. « languissant, malade » dep. Alexis).
- LEGIER (DE ~) V 49 [« Car l'offense contre menus commise Plus de legier est par pardon remise »] « facilement » (12e-15e s., . . . Chd'Orléans; CentNouv; St-Adrien; Destrees; CohenRég; JLemaire), de léger (Est 1549 Trév 1771 . . .) FEW 5, 288 a.
- LEONIN, -E adj. XV 39 [« Ainsy les vertus divines Par ces gorges leonines Blasmees, sont bergieres...»] « semblable à un lion » Eneas, « propre au lion » (ca. 1230), mfr. nfr. léonin (dep. [1534, Rab I 10] 1560, Bonivard...) FEW 5, 256 a.
- LEVER v. a. VII 42 [« Et sy leverons ains l'esté Ung bon cas de nouvelleté Restablissement contenant »] « intenter (un procès) » ; manque dans le FEW 5, 267 ss. ! Cp. relever ib. 272 b.
- LEZ m. IV 13 [v. acteur] ; IV 22 [« A l'aultre lez . . . »] « côté, direction » (12e s. Mon 1636) FEW 5, 204 a.
- LICENCE (DE COURT) f. VII 213 [« Ottroyés nous tost, brief et court, Le tout veu, licence de court, A tout le moins jusqu'au rappel »] « autorisation accordée par un tribunal » Gloss.; fr. licence « liberté de faire donnée par loi ou par permission » (dep. ca. 1175; 'vieux' Rich 1680 Ac 1835; GSand) FEW 5, 310 a.
- LIGNIE f. VII 207 [« Et qu'ayons auctorité vive De remordre le successive Lignie qui sera fourmee »] « ensemble de ceux qui descendent de qn, qui font partie d'une même race » : ligniee f. dep. PsCambr, mfr. frm. lignée, mfr. lignie (GuillMach; Dieud; Rond; AncThéât) FEW 5, 353 b.
- LITIERE (faire mortelle  $\sim$  a) XIII 5 [v. blason] « porter un coup mortel à (la bonne réputation) »; manque dans le FEW, cp. faire litière (de sa vie, de son honneur) « faire peu de cas de » (dep. Cotgr 1611) FEW 5, 237 b; le sens concret de mortelle litiere « lit de mort » se

- trouve ailleurs chez Michault : en 1464 dans la Dance aux Aveugles 11, 40 et en 1465 dans la Complainte 337 (d'après M. Dalmer, ZfSL 64, 57). Cp. *lit mortel* « lit de mort » (Chrestien 1422) FEW 6<sup>3</sup>, 148 a, mais v. aussi 6<sup>3</sup>, 141 b.
- LOIST (LOISIR) V 218 [« Mais il loist bien ... que je responde : ... »]: fr. loist « il est permis » (12° s. Cresp 1637, Gdf; CentNouv; Molin) FEW 5, 309 a.
- LOS, LOZ m. V 2 [« Dame, en qui tout los habonde »]; 39 [v. congneu]; 58 [v. estaindre]; 67 [« Son los est los qui tous les los precede »]; 201 [« murdrier de loz et estaindeur de fame »]; 432 [« leur loz estre sans droit suppedité »]; XII 31/32 [v. extimer]; XVII 60 [« devant tous eternel loz lui donne »]; XIX 3 [« Dames de loz »] « bon nom, réputation, renommée, gloire » (Gloss.); fr. los « louange; réputation, honneur » (Roland La Fontaine) FEW 5, 209 b. XVII 18 [v. auctoriser] « louanges » (Gloss.). VIII 29 [« Pour quoy est ce que deffaulx Sont tous de leurs premiers saulx Grans et haulx, Et los sont plains de blessures? »] « qualités méritant des louanges, vertus (par métonymie) » (Gloss.); cp. afr. los « mérite » RoiFlore.
- LUBRICQUE adj. V 269 [v. arroy] « qui a un penchant déréglé pour le plaisir charnel » (dep. 1450 [vie lubricque et deshonneste, Livre des Eschez amoureux, BN fr. 143], FEW 5, 427 b); v. aussi Misteres d'Orléans XV<sup>e</sup> s., Littré; GdfC 10, 97 c cite P. Michault, Doctrin. de court (« mots inhonnestes et lubriques » f° 48 v°), mais je ne le trouve pas dans l'éd. Walton.
- LUMIERE (METTRE A ∼) VII 135 [« S'ilz les vuellent mettre a lumiere (les deffaillances des femmes) »] « rendre public » ; manque dans le FEW, cp. mettre un livre en lumiere « publier » (Est 1538 Trév 1771) FEW 5, 445 b, mais déjà mettre un livre a lumiere Mich 1466 I 9.
- LUYSEUR f. XVII 68 [« Bonne fame est pierre precieuse Qui est tousjours en femme vertueuse... Moustrant en elle une luyseur joyeuse »] « éclat (d'une pierre précieuse) » : mfr. luiseur « lueur » (14°-16° s.), pr. luzour « lueur, éclat, polissure » (FEW 5, 429 b).
- MALEUR m. VII 149 [v. suppost]; I 30 [v. fourfaire]; XI 76 [« Qui les tiennent en ce mal eur »] « malheur » (afr. mal eür TL 3, 1521; FEW 1, 175 a); v. aussi eür. La prononciation ne semble pas coïncider aux trois endroits (maleür I 30; maleur: dolleur VII 149; mal eur: valleur); v. aussi la note de B. Folkart p. 94.

- MALLIVOLLENCE f. XIV 19 [« Pour ce fault il que vous confessez Publicquement vostre mallivollence »]: mfr. malivolence « malveillance » (1334-1550) FEW 14, 218 b. Marie Dalmer, ZfSL 64, 58 lit mallviolence, mauvaise lecture reprise par Marianne Müller dans le FEW (14, 487 b): mfr. mallviolence f. « malchance » (Michault 1461, ZfSL 64, 58).
- MAMMONA nom allég. VII 5 [v. encliner]: mfr. mammone f. « trésor, richesse » (1374 [prob. < it.]; 1573) FEW 6¹, 135 b (note 2 : « En fr., Mammon vit comme espèce de déité dans la Bible (Matt. 6, 24 et Luc 16, 13) jusqu'à aujourd'hui, mais seulement dep. Bible 1669 » H.-E. Keller).
- MARRY p. p. (marrir) I 20 [« Le cuer marry »] « affligé, triste, désolé » (Gloss.); fr. marri « affligé, triste, fâché » (Wace Trév 1752; 'il vieillit' Ac 1718...) FEW 16, 535 a.
- MAT adj. X 14 [« Et quant aucuns advocas Font masses, fardeaulx et tas De plais injustes et matz»] « voué à la contradiction (litt.: défait, vaincu) » (Gloss.); je propose « triste (parce qu'injuste) »; afr. mfr. mat « vaincu, abattu, affligé » (11° s. MonI 1636) FEW 6¹, 518 b.
- MAXIME f. VII 94 [« Thamar conceupt par adultere Pharés et puis Zaram, son frere: Congnoissiés cecy par maxime »] « affirmation assurée »; cp. maxime « expression d'une idée » [définition qui ne me paraît pas très heureuse] (ca. 1530...); « règle de conduite...» (dep. Est 1538) FEW 6¹, 562 b.
- MEMORE f. XI 13 [« chose trop digne de memore quant il requiert tel adjutoire »] « souvenir durable gardé par la postérité » : memorie id. (Alexis BenSMaureH), memore (ca. 1200; 1447), mémoire (dep. Gaimar) FEW 6¹, 698 a. IV 36 [« empraint en sa memore », v. digerer] « faculté de se souvenir » (GuillPalerne TChartr; Roisin; R 19, 78) FEW 6¹, 698 b.
- MENÇONGNIER adj. Rubr. 5 [« Bouche Mençongniere et Erronteuse » (figure allégorique)] « qui ment, menteur » : dep. ca. 1120, FEW 6<sup>1</sup>, 737 a (mais la var. graph. manque).
- MENTERIE f. V 184 [v. coppie]; V 188 [v. coulleur]; XI 47 [« Car menterie contre son eür Escoute tousjours pour destruire Ce que verité scet construire »] « mensonge » (1214 17° s.) FEW 6¹, 745 a.
- MENUS m. pl. V 48 [v. legier] « bas peuple » (Ruteb; ca. 1310; Desch; Maillart) FEW 6<sup>2</sup>, 135 b.

- MERANCOLIE f. XVIII 17 [« Et afin que je oubliaisse ma premiere merancolie, par maniere de passe temps j'ay icy redigié par escript...»] « tristesse profonde, due à quelque cause extérieure » (dep. ca. 1170, forme avec -r- 1340 ca. 1550) FEW 6¹, 655 a.
- MERVEILLE f. VIII 7 [« Faulx Parler... Qui cuer excite a merveille »]: à (grant) merveille « étonnamment, extraordinairement, beaucoup » (Eneas 17° s.) FEW 6², 144 a. VII 182 [« Et sy nous donnons grant merveille Pour quoy c'est que tant on traveille D'empeschier nous et nostre droit »]: l'expression donner grant merveille « s'étonner beaucoup » manque FEW 6², 144, mais cp. se donner merveille(s) « s'étonner » (Desch 16° s.... Chastell...) FEW 6², 144, et se donner grant merveille de ca. 1462 CentNouvS 100, 83; merveille (et dér.) est un mot à la mode au 15° s. et mériterait une enquête détaillée.
- MERVEILLEUX adj. V 12 [v. grevable]: « violent, terrible, extrême » (Roland 16° s....), « singulier, surprenant, étrange, bizarre » (BenSM; 14° s. Lar 1931...) FEW 6², 144 b/145 a.
- MESDIRE (inf. subst.) VII 23 [« Se vous nous voullés interdire Le murmurer et le mesdire »]: afr. apr. mesdire « dire du mal de qn », nfr. médire (FEW 3, 68 b; R 50, pp. 522, 532); cp. mesdisant. « Dans le lexique du Procès, remordre, mordre, piquer et poindre sont des substituts métaphoriques de mesdire » (note VII 207 de l'éd. Folkart).
- MESDISANT m. V 410 [v. ordre]; V 474 [v. prompt]; XIX 1 [v. oindre] « celui qui dit du mal de qn » (dep. fin 12° s., DDM<sup>4</sup>); cp. mesdire.
- MESNIE f. IV 23 [« ung homme incongneu . . . et estoit de la mesnie de Mallebouche »] : maisniee et var. « ensemble des membres de la famille ; ensemble des serviteurs d'une maison ; ensemble des deux » (dep. Alexis, forme mesnie ca. 1200 Cotgr 1611) FEW 6¹, 244 b.
- MEUREMENT adv. VII 16 [v. gousté] « avec maturité, avec beaucoup de réflexion, d'attention » (ca. 1190 Trév 1752), mûrement (dep. Rich 1680) FEW 6<sup>1</sup>, 535 a.
- MEURS f. pl. XV 27 [v. estaindre] « bon nom, réputation (par métonymie) » (Gloss.); mœurs « bonnes mœurs » (dep. Ac 1718) FEW 6<sup>3</sup>, 160 b.
- [MISERERE « psaume 50° » [« que chascun die Miserere a mon entention »] 1465 MichCompl 511, MoyFr 3, 1978, 70; mfr. frm. miséréré m. (dep. ca. 1550) FEW 6², 168 b; première date.]

- MOBILLE adj. V 230 [v. invollu]: mfr. frm. mobile « qui change aisément (de l'esprit, de la fortune, etc.) » (dep. 1489) FEW 6<sup>3</sup>, 3 a; première date.
- MOCTAUL m. V 93 [« A cy escript ung grant moctaul de blasme Contre femme »] (les versions imprimées ABCD donnent monceau; v. aussi la note correcte de B. Folkart p. 97) « beaucoup de, un tas de » ; dérivé de motte « tas » FEW 6³, 295 a (-ELLU).
- MOINDRE m. V 43 [« Car qui mesdit de prince ou de princesse Est plus pugny que qui mesdit d'un moindre »] « personne moins puissante » ; manque FEW, cp. le moindre « la personne la moins puissante . . . » (dep. Est 1538) FEW 6², 123 a.
- $MON~(SAVOIR \sim SE)~{
  m IV}~31~{
  m [v.~oy]}$  « pour bien savoir si » (MaurS Mir ND), savoir mon si (15 $^{
  m e}$  s. Montaigne) FEW 11, 194 b.
- MONDAIN adj. V 64 [« [Honneur Femenin] c'est... Ung cuer mondain, ung joyel precieux, Rendant par fleurs odeur delicieux »] « généreux, parfait » (BaudSeb Chastell) FEW 6³, 213 b; le sens « qui appartient au monde d'ici bas, par opposition au monde spirituel » donné par le Gloss. n'est pas satisfaisant.
- MONSTRER v. a. V 99 [« pour monstrer l'erreur de ses escrips »]; 116 [« Et que vous monstre en escript et par reolle Les motz partans de sy dampnable escolle »]: mo(u)strer « faire connaître, prouver » (fin 11e-15e s.) FEW 6³, 95 a; la forme monstrer est attestée ca. 1165 Ac 1718 (FEW 6³, 94 a et n. 1).
- MORDRE XIII 29 [« Ne mort ne repoint », v. contrepoint]: fr. mordre v. a. et n. « médire, reprendre, critiquer avec âpreté » (13° s., Lac; GaceB; Desch; Chastell; dep. Est 1549) FEW 6³, 127 a; cp. remordre et mesdire.
- MORS de la pomme V 241 [« Dieu . . . Ne laissa point plus la femme que l'omme Pugnir ou feu pour le mors de la pomme »] « péché originel » (manque FEW 6<sup>3</sup>, 143 b sub MORSUS et 9, 153 a sub POMUM).
- MORTELMENT V 461 [v. murdrir] « de manière à détruire entièrement (l'honneur) » ; sens fig. manque FEW 6<sup>3</sup>, 148 a.
- MOULT est le mot normal pour exprimer la notion de « beaucoup » (celui-ci manque totalement): II 7; 10; 32; IV 7 et 9 [v. ordonnance]; V 123; 195; 381; VII 17; XIV 38; XVII 33 [v. inferer]; moult de gens XVI 12; moult de vertus XVII 61; v. à ce sujet mon article Le remplacement de « moult » par « beaucoup », dans Du

- mot au texte, Actes du III<sup>e</sup> Colloque Intern. sur le Moyen Français (Düsseldorf... 1980), Tübingen (G. Narr) 1982, 57-87.
- MURDRIER m. V 201 [« Et cil qui prent en tel escript deport Doit estre dit perpetuel infame, Murdrier de loz et estaindeur de fame »] « calomniateur, diffamateur » ; cp. afr. mfr. murdrier « assassin » (1340...; Destrees; Nouv; Molin; GuillAl; CohenRég) FEW 16, 583 b; cp. estaindeur.
- MURDRIR v. a. V 357 [« Les voulloit tous murdrir en assaillant »]: afr. mfr. murdrir « assassiner, tuer » (1138 Molinet) FEW 16, 583 b. V 461 [« qui faulses les cuide renommer (les dames) Veult mortelment tout honneur assommer Et tout plaisir murdrir sans resistence »] « anéantir, supprimer (un plaisir) »; manque au FEW (cp. assommer).
- MURMURACION f. VII 55 [« A toutes murmuracions, Propos et cavillacions... Responderons par une coulleur»]: murmuration « plainte, paroles de mécontentement » (fin 12° s.; déb. 14° s. Oud 1660) FEW 6³, 231 a; v. aussi Jacques André, De lat. murmur à fr. murmur, R 96, 1975, 265-268.
- MURMURER (inf. subst.) VII 23 [v. mesdire] « plainte sourde, paroles de mécontentement » (ca. 1540 ; 1557 ; déb. 17° s.) FEW 6³, 231 a ; première date.
- NARRER v. retraire.
- NESNIL V 272 [« Nesnil, certes »] « non » : nenil . . . dep. ChGuill, FEW 7, 183 b (nenny 15e Racan, nenni dep. Calvin); la var. nesnil manque.
- NOISE f. XII 19 [« Se je voulloye reciter Du bien le bien, j'averoie noise »] « querelle, dispute » (12e s. Ac 1878...) FEW 7, 56 a; v. aussi A. Lanly, L'étymologie de noise... Semasia 1, 1974, 129 ss. (aimerait le rattacher au lt. noxa, var. noxia « méfait, délit »).
- NOTTOIRE adj. V 188 [« menterie nottoire »] « évident » ; ce sens, à distinguer de « généralement connu », manque dans FEW 7, 200 b.
- NOURRICE f. V 385 [v. escoute] « mère »; sens manque FEW 7, 247 b.
- NOUVELLETÉ f. VII 43 [« ung bon cas de nouvelleté »] « usurpation, atteinte à la possession légitime (t. jurid.) » (Gloss.); afr. nouveleté BeaumCout, novelté (1304), nouvelletet (1331...)..., mfr. frm. nouvelleté (1369 Ac 1878) FEW 7, 203 b.

- OBLICQUE adj. V 120 [v. oyr] « (mot) sournois, malhonnête »; nuance manque FEW 7, 270 b, cp. oblique « qui manque de droiture (d'une personne) » (dep. ca. 1240), « indirect, détourné (louange, accusation, etc.) » (ca. 1300; dep. 1652...), « hostile » (ChristPis; Chastell; 1560). moyens oblicques V 479 [« de dupplicquier par termes juridicques, En reprenant tous leurs moyens oblicques, Faulx, cauteleux...»] « ruses, détours »; manque FEW 7, 270 b; cp. mfr. oblicque f. « subterfuge » Froiss.
- OBVIER A III 11 [v. cop] « résister à » (ca. 1180...; 1316...; 1329...; Bersuire; Or 1370; 15° s....; Molin; Est 1552; Cotgr 1611) FEW 7, 294 b. OBVIER v.n. VII 11 [v. principe] « s'y opposer » (Gloss.); « prévenir un mal, un inconvénient » (dep. Oresme 1370...) FEW 7, 294 b.
- OCCOISON f. XI 82 [v. controuver] « motif, raison » (Gloss.); ocoison « cause effective de qch. » (ca. 1150-1501...) FEW 7, 295 a. XIII 9 [« Il n'y a maison, Chasteau ne dongon, Par quelque occoison Ou on ne nous quiere »] « occasion » (Gloss.); cette interprétation est douteuse : elle ferait première date puisque l'acception « occasion » ne se rencontre qu'au 16 s. (FEW 7, 297 b); en tout cas, le sens ancien ne semble pas exclu.
- OINDRE v. n. XIX 1 et 2 [« Mesdisant point quant il veult oindre, Faulseté oint en lieu de poindre »] « louer à l'excès, flatter, caresser » (13°-16° s.) FEW 14, 36 a ; cp. le prov. oignez villain, il vous poindra ; poignez villain, il vous oindra (1534, Rab I 32 ; 1533, Mots dorés de Caton, Leroux). Bambeck, ZrP 77, 1961, 327, renvoie à des passages de St. Augustin.
- OPPOSITE (A L' ∼) VII 90 [« Il a compté du temps jadis Des bonnes femmes IX ou dix : J'en compteray a l'opposite, Afin que l'injure soit quitte »] « au contraire » (Commynes -Pom 1700) FEW 7, 375 b ; première date.
- ORDONNANCE f. III 2 [« Despit, Murmure et Rancune Ont ordonnance commune De tant poindre et harier Qu'on ne puet droit charier. »] « disposition naturelle » (Gloss.); manque FEW, cp. « manière d'agir, de faire qch. » chez Froissart et Rabelais (et ajoutez ordonance « manière d'être » GirRossb). IV 8 [« Sy fus moult esmerveillié de la belle ordonnance de ceste court, car tous ordres y furent moult bien gardez, et fut chascun assis selon l'exigence de sa proprieté »] « organisation, disposition » (Gloss.); fr. « action de disposer des choses selon l'ordre, les convenances, etc. » (ca. 1200;

- dep. ca. 1330) FEW 7, 396 a. IV 11 [« La vint Honneur Femenin, qui par Raison ot ordonnance de seoir aveuc les assistens »] « ordre, commandement » (Gloss); afr. ordenance « volonté, décision venant d'un supérieur (Dieu, arbitres, roi, etc.) » (ca. 1180...), mfr. ordenance..., ordonnance (JLemaire; BPériers; D'Aubigné; D'Urfé... LaFont), à l'ordonnance de « par ordre de » (Perche 1505...) FEW 7, 396 b.
- ORDONNÉ a V 72 [« Sa gloire est gloire a couronne ordonnee »] « destiné, affecté à (d'un objet) » (1472 [Gdf 5, 623 c]) FEW 7, 396 a.
- ORDRE m. XVII 10 [« Salut en Dieu, le haultain empereur, Et en sa loy treshumble obeissance Regentee par nostre [= Raison] ordre et puissance »] « principe organisateur » (Gloss.); cp. « disposition régulière des choses les unes par rapport aux autres dans l'espace ou dans le temps » (dep. Wace) FEW 7, 405 a. II 5 [« l'ordre et condicion de nature », v. songer]; V 464 [« l'ordre de Nature »] « ordre naturel » (Gloss.); cp. FEW ib. IV 9 [v. ordonnance] « rang social, classe de personnes » (Wace 1485...) FEW 7, 406 a. V 410 [« Mais mesdisans, pour mieulx garder leur ordre Contre femmes, protestent par exprez »] « ordre, confrérie [des médisants] » (Gloss.); dep. Wace, FEW 7, 406 b.
- ORE adv. VII 201 [« jusqu'a ore »] « maintenant » (10° s. Stoer 1625) FEW 4, 471 b.
- OUVRER v.n. V 237 [v. providence] « agir, opérer » : afr. obrer id. (Passion...)... ouvrer (13e s. Stoer 1625) FEW 7, 365 a.
- OY IV 32 [« Mais ladite dame lui fist une *interrogatoire*, savoir *mon* se les hommes sont *point* raisonnables, et il respond : « Oy. Dont...»] « particule d'affirmation » (ici après demande négative, auj. si). Le FEW (4, 443 b) ne donne la forme oi que pour l'apr.
- OYR v. a. IV 3 [« de oyr plaidoyer sa juste querelle »]; VI 9 [« sans oyr partie adverse »]; VI 12 [« voult oyr Faulx Parler »]; VII 149 [v. suppost]; XII 23 [« que je puisse dire ou oyr Chose pour mes gens resjoyr »]; XII 29 [« D'oyr raconter deshonneur »]; XV 18 [« Pour attraire Gens a oyr le contraire D'œuvre vertueuse »]; XVI 7 [v. ententif]; XVI 11 [« Pour mieulx oyr cel arrest proferer »]; V 120 [« vous orrés reciter motz oblicques »]; V 458 [« Oncquez vaillant n'oyt dames nommer »]; XVI 13 [v. conferer]; VII 142 [« Qui vous ot parler de la Bible »]; XII 34 [« qui vous ot parler »]; VI 9 [« elle avoit oy debattre ceste matiere »] « entendre, écouter » FEW 1, 173 a.

- PARDURABLE adj. V 68 [« Sa fame est fame a tousjours pardurable »] « qui dure toujours » (RoseM Cresp 1637; Diderot, Gohin; 1901, Huysm) FEW 8, 231 b.
- PARDURER v. n. VII 203 [« Que nostre nom pardure et vive Tant que le monde aura duree »] « durer toujours, jusqu'à la fin » (PsCambr Voult 1613) FEW 8, 231 b.
- PAREMENT m. XIII 59 [v. grever] « justification », sens attesté jusqu'à présent seulement chez Chastellain (FEW 7, 631 a).
- PARLIER m. V 110 [v. enseigne] « médisant, calomniateur » (Gloss.); sens manque dans le FEW 7, 610 a ; cp. afr. mauparlier « médisant » (ca. 1250) FEW ib.
- PAROLLE (PORTER LA ~ de qn) V 114 [« Sy m'a prié que porte sa parolle Et que son cas par justice deffende »] « plaider une cause pour qn (t. jurid.) »; FEW 7, 603 b cite notre passage (Michault 1461, ZfSL 64, 59), mais de façon peu correcte sous parole « plainte, accusation devant un tribunal »; parolles legieres v. estaindre.
- PARTIE ADVERSE VI 9 [« sans oyr partie adverse ne voult appointier aucune chose »] « partie contre laquelle on est en procès » (dep. ca. 1465, Ba) FEW 24, 199 a, mais déjà Poitiers 1424, DocMarcheT p. 95.
- PASSER (une peine) IV 3 [« le desir . . . me faisoit legierement passer et supporter toutes paines en chemin »] « tolérer, supporter » (Gloss.); afr. mfr. passer « supporter, souffrir, tolérer une chose inévitable » (Gillon; Est 1538 Stoer 1625) FEW 7, 708 b/709 a.
- PASSE TEMPS m. XVIII 17 [v. merancolie] « occupation légère et agréable, divertissement » (dep. Est 1538) FEW 7, 724 a, mais déjà en 1504 [« danses, passetemps, joyeusetez et esbatemens » Entrée Royale, dans Le Moyen Français, 5, 1979, 120] et en 1534 chez Rabelais (I 23; I 24). Ou faut-il interpréter « joie, satisfaction » (Chd'Orl-1629) FEW ib.?
- PASTURE f. I 10 [v. denier] « nourriture des animaux » (dep. 12° s.) FEW 7, 764 b.
- PATTENT adj. XVII 78 [« menteurs par trop divers, A qui par droit sont pattens et ouvers Les huys d'enfer et la voye des dyables »] « ouvert (d'une porte, d'un chemin) » ; mfr. patent « ouvert (maison, etc.) » (JLemaire, Marot...; Scève), frm. id. (Malherbe; Mirabeau...) FEW 8, 7 b ; première date.

- PECHER (PIECHA) v. n. V 228 [v. invollu] « transgresser la loi divine » : afr. pechier (PsOxf 13° s.), pécher dep. 14° s. (FEW 8, 98 a).
- PERCHER v. a. II 12 [« Sa robe estoit de drap d'or toute nœufve, combien que nouvellement avoit esté par force perchee en pluiseurs lieux, et son chief / estoit lyé d'un couvrechief tout ensanglanté »] « faire un trou de part en part . . . » : percer FEW 8, 285 a [la forme pic. manque].
- PERMANABLE adj. V 66 [« Son nom est nom inmortel, permanable »] « perpétuel, sans variation » (15° s. Cresp 1637...) FEW 8, 249 b.
- PERPLEXITÉ f. VII 155 [« misere et perplexité »]; V 327 [dolleur de la perplexité] « affliction, détresse, souffrance » (1362; 1475; 1509... 1669) FEW 8, 261 a.
- PERSCRIPCION f. VII 210 [« parolle desordonnee Nous soit permise et accordee [à Faux Parler], Et en ayons perscripcion Toujours sans interrupcion »] « jouissance, droit d'user de quelque chose (ici, de la médisance), lorsque s'est écoulé un certain laps de temps, sans être troublé dans sa possession (t. jurid.) » (Gloss.) : fr. prescription f. (dep. ca. 1260) FEW 9, 306 b; forme manque FEW.
- PERVEY V 287 [« Pour infamer son honneur et son bien; Elle [la femme] y pervey en resistant »]: pourveoir (?) v. a. « prendre des précautions contre » (Gloss.); la forme est peu claire (il n'y a aucune forme en per- dans l'article PROVIDERE du FEW; parvoir et porveoir, FEW 14, 424 ne conviennent pas non plus).
- PIEÇA adv. IV 18 [« qui . . . sont pieça trespassés »] « il y a longtemps ; depuis longtemps » (Wace Mon 1636 . . .) FEW 8, 340 b.
- PIECHA v. [v. pecher].
- PIQUER v. Notes VII 207.
- PLAIN D'EAGE II 10 [v. semblant] « dans un âge avancé » ; cp. fr. plein de jours « id. (style bibl.) » (dep. 1226, FEW 9, 60 a).
- PLAINT m. II 1 [v. epraindre] « plainte, lamentation » (Eneas D'Aubigné, . . .) FEW 9, 16 b.
- PLAINTIF m. V 10 [« Plaintifs venons ad cause raisonnable Pour implorer vostre juste sentence »] « celui qui porte plainte en justice » (1260 D'Aubigné . . .) FEW 9, 17 a.
- PLAIT m. X 14 [v. mat] « procès, affaire justiciaire, procédure » (Roland 16° s...) FEW 9, 7 a.

- PLANCE f. V 387 [« sy trouva une plance Qui du corps Dieu en croix devoit joyr »] « pièce de bois refendu, ayant peu d'épaisseur » (Wace), planche (dep. 12° s.) FEW 8, 351 a.
- PLOUVOIR (FAIRE ∼ DU VENIN) V 110 [v. enseigne] « répandre en grande quantité (des médisances) » ; cp. pleuvoir v. n. « être publié, être dit en grande quantité (en parlant d'épigrammes, de conseils, etc.) » (dep. Ac 1718) FEW 9, 80 b.
- PLUISEURS II 13 [v. percher]; V 247 [v. sueur]; V 315 [v. reclus]; V 426 [« Pluiseurs dames gardans honnesteté Et... honnourables et bonnes... Furent, sont et seront »]; VII 134 [« Ont congneu... Sur pluiseurs femmes deffaillances (Faulx-Parlers) »]; XI 57 [« Avoir concubines pluiseurs Estoit alors permis aux roix »] « nombreux » (IbnEzra; AdHale; CohenRég) FEW 9, 101 b [ajoutez CentNouvS XVI 7]. pluiseurs fois XVII 25 [v. varier] « souvent » (manque FEW).
- POINDRE v. n. III 3 [v. ordonnance]; XIX 1 et 2 [v. oindre]; XIII 22 [v. contrepoint] « tourmenter par la médisance » : afr. « faire souffrir » Wace, mfr. « tourmenter » (GuillMach; 1552, AncThéât); fr. « offenser; causer du chagrin » (RoseL Lar 1874...) FEW 9, 597 b.
- POINT m. II 32 [« j'ay plus de playes que ung eschequier n'a de poins »] « case de l'échiquier », attesté par le FEW (9, 588 a) seulement pour 1290, MélHoe 312.
- *POINT* ( $A \sim$ ) loc. adv. XVI 23 [« Et chascun veult estre absolz ou quitte, Ou condempné, s'il vient ainsy  $a\ point$  »] « en ordre » (15° s. Cotgr 1611) FEW 9, 586 b.
- POINT (EN CE ~) IX 7 [v. replicquier]; XVI 25 [« Lors la dame... Son exorde commença en ce point:...»] « ainsi » (Greban; Mist; Palsgr 840; D'Aubigné) FEW 9, 586 b [ajoutez 1542, Rab I 58, 1. 107].
- POINT (nég. sans ne) IV 31 [v. oy] « ne . . . pas » : « L'ellipse de ne se trouve dans AdHaleFeuillee 230 as tu point d'orinal?, ensuite chez Froiss...» (FEW 9, 596 n. 29). Ajoutez : « Estes vous point marié? » (ca. 1470, Devinettes fr. du moyen âge, éd. B. Roy 1977, 348/27); Amorous Games, éd. Hassell 1974, 605, p. 146). Trois des quatre ex. présentent une interrogation.
- POINTURE f. XV 32 [« Cueillir fleurs sur les espines Fait delaissier les racines, Car les pointures sont fieres Et aspres en leurs manieres »]

- « piqûre (surtout provenant de serpents, d'insectes, d'épines) » (Rs Pom 1671 . . .) FEW 9, 596 b ; le sens métaphorique impliqué : « tourment moral, chose pénible, préoccupation, souffrance » (Gillon D'Aubigné) FEW ib.
- POLLIR v. a. VII 179 [v. coullourer]: polir « soigner, embellir (le corps, un vêtement) » (1226; Desch; 1493; Est 1549 Rich 1759) FEW 9, 127 b.
- PONDERER v. a. XVII 30 [v. sain] « examiner qch. soigneusement » (Bersuire 16° s.) FEW 9, 160 a.
- PORT m. VII 220 [« nous aurons par tout grand port Contre vous tous »] « faveur, aide, fait de soutenir qn » (1265 Cotgr 1611) FEW 9, 205 b.
- POSÉ QUE (+ indicatif) XII 14 [« Et posé que scez le contraire Estre vray, sy n'en diz tu rien »]; (+ subjonctif) II 24 [« Et posé que tu ne me congnoisses, sy m'as tu veu aultreffois »]; V 128 [« posé que soit par le terme d'une heure . . . »] « malgré que » ; le FEW (8, 62 a) ne donne qu'apr. pausat que « quoique » (hap. 15° s.), mais « malgré que, quoique » est attesté aussi en 1467 dans le Lyon couronné, éd. Urwin 1958 et chez Chastellain (malgré la déf. « supposé que » du FEW; de même, la déf. « supposé que » dans le Gloss. de B. Folkart n'est pas correcte).
- POSSESSION f. XIV 45 [« delaissier nostre possession »] « jouissance d'un droit [en l'occurrence, du droit de calomnier] (t. jurid.) » (Gloss.); le FEW (9, 237 a) n'atteste ce sens concernant des biens immatériaux qu'à partir de Est 1549.
- POSSESSOIRE m. VII 200 [« nous oster du possessoire »] « droit de posséder un bénéfice, un bien immobilier (t. jurid.) » (dep. Desch) FEW 9, 238 b, mais ici il s'agit d'un bien immatériel.
- POURFITTER a qn II 21 [« Tu entres en misere et te confons sans pouoir pourfitter a toy ne a aultruy »] « rendre service à qn » : profetter à qn id. (Or 1370; Chastell), profiter (1559 ca. 1700) FEW 9, 427 b.
- POURPOS m. VII 151 [v. suppost]: a ung pourpos « sujet homogène »; cp. mfr. prepous « sujet, matière (d'une œuvre, d'un discours) » (ca. 1360), mfr. frm. propos (Or 1370 Bossuet) FEW 8, 71 a.
- PREEMINENCE f. V 50 [v. auctoriser] « privilège, prérogative en ce qui regarde la dignité et le rang » (1376; dep. 15° s....) FEW 9, 292 b.

- PRENDRE dueil de II 18 [« prendre dueil sy extreme d'une perte »] « s'affliger de » ; cp. prendre le deuil « s'habiller de noir à l'occasion d'un décès » (dep. Cotgr 1611) FEW 9, 340 b ; mais prendre pitié, etc. dep. 12e s. (ib. 341 b).
- PREST prép. IV 14 [v. acteur] « à la disposition de » (Gloss.); cp. estre prest et à main « être à disposition » (Est 1549 Cresp 1637), prest à qn « à la disposition de » (Est 1538 Stoer 1625); je propose de corriger prest [a] la demande. XVI 6 [« prest pour oyr droit »] « disposé à » (le FEW ne donne que prest de et à).
- PRESUMPCION f. Rubr. 5 [« par Presumpcion Temeraire » (figure allégorique)] « conjecture, jugement fondé sur des apparences, sur des indices » (var. dep. ca. 1180) FEW 9, 320 b (var. graph. Ys; BrunLat; Aalma 1380).
- PRETENDRE v. a. XVI 7 [v. ententif] « demander, réclamer » (dep. 1320) FEW 9, 321 b ; le cas pretendu « exposé, plaidé » (Gloss.).
- PREUSES (les neuf ∼) V 399 [« Andromata aveucquez les neuf preuses, Qui tant tindrent honneur desoubz leurs elles »] « désignation de neuf femmes guerrières de l'Antiquité » ; cp. mfr. preuesse f. « id. » (Molin 1531) FEW 9, 418 b ; « au début du XIVe s., il se fixa une liste des 'Neuf Preux' les plus renommés . . . On a dressé aussi les listes de 'Neuf Preuses', parmi lesquelles Sémiramis, Hippolyte et Penthésilée » Grand Lar. Enc. 1963 sub preux.
- PRINCIPE m. VII 11 [« bon fait au principe obvier »]; XI 8 [« II a pour principe invocqué Venus deesse et Mammona »] « commencement, début » (Chastell Fur 1690) FEW 9, 393 a. V 203 [v. rachine] « origine, source, première cause » (BrunLat; dep. Destrees [1501-1504]) FEW 9, 393 a.
- PROFEREUR m. VIII 30 [« Les profereurs de telz maulx Sont tous serpens et crapaux Infernaulx »] « celui qui annonce, qui dit tout haut » (Mich 1461, ZfSL 64, 61; 1466 MichDoctr XXX 133 [l. 135]; Chastellain...) FEW 9, 429 a. Mich 1461 correspond à notre texte (daté ZfSL 64, 47 correctement 'après 1461').
- PROLACION f. XVIII 2 [« Aprez la prolacion de cest arrest ... »] « lecture d'un arrêt, d'un jugement (t. jurid.) » (Gloss.) : mfr. frm. prolation « action de proférer, de dire ou déclarer à haute voix » (1488 ; ScèveD ; 1840 ...) FEW 9, 439 b ; première date (DDM<sup>5</sup> 1980 donne Est 1539).

- PROMPT (EN ~) V 475 [« En protestant contre ces mesdisans Baillier en prompt, se besoings est, replicques »] « sur-le-champ, sans tarder » (Gloss.); première date puisque prompt signifie « prêt, disposé à » (etc.) jusqu'au 16<sup>e</sup> s.: « qui ne perd point de temps à ce qu'il fait » (dep. 1530...), « soudain, qui se produit bientôt » (dep. 16<sup>e</sup> s.) FEW 9, 444 a.
- PRONONÇANT m. V 434 [« Aux prononçans est trop evident honte de reciter deshonnestes querelles »]; VIII 3 [v. traveiller] « celui qui a le droit de déclarer avec autorité une décision ou sentence, un arrêt ou jugement, juge »; cp. fr. prononcer v. a. « déclarer avec autorité une décision ou sentence, un arrêt ou jugement » (dep. 1283 Beaumanoir) FEW 9, 445 a. Marie Dalmer lit aux deux endroits provocant et définit « Kläger », d'où mfr. provocant m. « demandeur (t. jurid.) » (1461, ZfSL 64, 61) FEW 9, 488 b; cp. provoquer v. n. « en appeler (t. jurid.) » (1476, Ba; Wid 1669-1675) FEW ib.
- PROPICE adj. V 384 [v. escoute] « favorable, bienveillant (en parlant de la divinité, d'un juge) » (dep. ca. 1190) FEW 9, 453 b. VII 176 [« Mallebouche... est propice A oster honneur et tollir »] « de nature à, propre à » : mfr. propice à, pour « propre à (faire) qch. » (1389 Oud 1660) FEW 9, 454 a (note 1 : « Malherbe critique son emploi chez Desportes en 1609 ; 'vieux' Wid 1669 »).
- PROPOSER v. a. VI 4 [« Raison . . . oy . . . tout ce que proposa Vray Rapport »]; IX 1 [« Quant Faulx Parler ot proposé l'intencion de ses maistres »] « déclarer, faire connaître (t. jurid.) » (1495 Stoer 1625, CoutGén 1, 96); première date, mais cp. « annoncer, exposer » (1395, Runk; JLemaire; Rab I 30) FEW 8, 70 b. XIV 47 [Faulx Parler : « Car nous pouons et par succession Contre dames tousjours mal proposer Et tous leurs fais faulsement exposer : C'est nostre droit et façon naturelle . . . »] « débiter, dire du mal » (Gloss.); correspond à « annoncer, exposer » v. ci-dessus.
- PROPOSICION f. IX 3 [v. protester] « déclaration, plaidoyer, exposé (t. jurid.) »; sens manque FEW 9, 457 a.
- PROPRIETÉ f. IV 10 [« assis selon l'exigence de sa propriété », v. ordonnance] « selon son rang, à la place qui convenait à sa nature » (Gloss.); propriété « qualité propre d'un être, d'une chose » (dep. BrunLat) FEW 9, 459 b.
- PROTESTACION f. VII 52 [« Aprez ces protestacions Pour tous noz droiz et actions »]; IX 7 [v. vallide]; XI 71 [« Puis, de ses protesta-

cions Qui sont, comme on scet, non vaillables, Ce sont, mieulx, destestacions Procedans de fais detestables »] « déclaration, plaidoyer ou réplique devant un tribunal (t. jur.) » [v. le commentaire de B. Folkart dans le Gloss.]; la comparaison des passages montre clairement le passage de protestacion « déclaration . . . » (FEW 9, 476 II. 1.) à protestacion « opposition . . . » (ib. II. 2.) qui, en réalité, ne forment qu'un seul sens plus générique : Vray Rapport, p. ex., avait protesté (déclaré, promis) de répliquer et « pour tenir promesse et faire vallide sa protestacion » il répliqua, c'est-à-dire déclara son opposition (sa protestacion) contre la déclaration (protestacion) de Faulx Parler! Cp. protester.

- PROTESTER v. n. VII 38 [« Dont protestons tant qu'il vivera Dire tout ce qu'il nous plaira Sur luy...»]; IX 3 [« qui avoit deuement protesté de replicquier a ses auctoritez et proposicions »] « attester, déclarer formellement » (1343 Ac 1935...) FEW 9, 475 b; V 474 [v. prompt]; XVIII 7 [« dist qu'il en appelloit par devant Yre, protestant comme il avoit fait par avant »] « déclarer formellement en justice (de façon affirmative ou par protestation) », cp. FEW I. 1. « attester, déclarer formellement » (1343 Ac 1935) et I. 2. « se réserver de » (Greban), « récuser d'avance » (Comm), « protester contre » (Miege 1677...) FEW 9, 475 b. Cp. protestacion cidessus.
- PROVIDENCE f. V 15 [« vostre providence Congnoistra bien l'exigence du cas »]; V 236 [« Adam . . . ne sceut par quelque providence Contre ce cas ouvrer en resistence »] « prévoyance, prudence » (ca. 1300 Wid 1675 . . .) FEW 9, 485 a.
- PUGNICION f. V 40 [v. congneu]; V 168 [v. infracteur] « peine qu'on fait subir pour quelque crime » (14e s. Palsgr 1530) FEW 9, 600 b.
- QUANT, E adj. V 330 [« Quantes femmes avons nous peu savoir... en leurs fais vertueuses! »] « combien nombreux » (dep. 11° s.) FEW 2, 1418 a.
- QUASY DICAT VII 71 [« Est il dit que celer le fault..., Quasy dicat « Ho! on n'y touche! »? »] « pour ainsi dire »; mfr. frm. quasi « presque, en quelque sorte, pour ainsi dire » (fam., dep. Chastell) FEW 2, 1428 b.
- QUERIR v. a. V 454 [« Dame ne quiert que bonté assouvie »]; XI 36 [« Honneur Femenin ne quiert point Que l'en publie ne proclame Son fait »]; VII 192 [« Pour ce querons finablement Que par votre

- bon jugement Nous soyons absolz »]; XIII 10 [v. occoison]; XVI 19 [« Lors demanda . . . S'ilz queroient la sentence estre ditte »]; XVII 17 [« Devons querir ce qui a Dieu doit plaire »] « vouloir, désirer, demander » : afr. mfr. querre id. (12e-15e s.) FEW 2, 1408 a (Wartburg prétend dans la note 4 que ce sens ne se trouve, en fr., qu'avec un verbe à l'infinitif et dans des phrases négatives, ce qui n'est pas confirmé par nos attestations).
- RABAIS m. V 451 [« Dame est *rabais* de toute villonnie »] « abaissement (concernant une qualité morale, etc.) » (semble être première date dans cette acception, v. Hu 6, 301 b ; FEW 1, 273 b ; Gdf ; TL ; Lac ; Li).
- RACHINE f. V 202 [« Femme est... rachine de tous maulx, Cause, moyen et principe de guerre »] « principe, origine d'une chose » (dep. Wace) FEW 10, 19 a ; forme picarde.
- RANG m. V 373 [v. circuir] « armée » (par métonymie) (éd. Folkart note p. 102); FEW 16, 240 a.
- RAMENTEVOIR v. a. V 332 [« Impossible est toutes [femmes vertueuses] ramentevoir »] « rappeler, passer en revue » (Gloss.); « rappeler, citer » (Coucy; Perc; Aiol...)... « rappeler, énumérer » RenN (FEW 6¹, 732 b); v. aussi Karl Brademann, Die Bezeichnungen für den Begriff des « Erinnerns » im Alt- und Mittelfranzösischen (Beihefte ZrP 176), Tübingen (Niemeyer) 1979.
- RAPPEL m. VII 214 [v. licence] « appel en justice (t. jurid.) »; le sens manque FEW 25, 31, cp. appel ib. 29 b et Neufch. rappeler « appeler d'un jugement », norm. « appeler d'une décision judiciaire », etc., ib. 30 b.
- RAPPORT m. V 195 [v. faillable] « récits qu'on fait, par indiscrétion ou malignité, de certaines choses qu'on prétend avoir vu faire ou entendu dire » (Desch Ac 1935) FEW 25, 47 b.
- RAVALLER XII 36 [« Et sy me voullés ravaller Comme non saichant riens quelxconcquez »]: ravaler « déprécier (le mérite, une personne) » (dep. 1392) FEW 14, 143 a.
- REBOUTER v. a. VII 13 [« Se nostre cause est reboutee Ce sera par tresmal plaidier »] « déclarer par jugement que qn est déchu de la demande qu'il a faite en justice » ; sens jurid. manque dans le FEW, cp. « repousser, chasser » (Marie Voult 1613) FEW 15¹, 213 a.

- RECITER V 120 [v. oyr]; VII 149 [v. suppost]; V 212 [v. trop]; V 432 [v. suppediter]; V 435 [v. prononçant]: «raconter» (13e-17e s.), «rapporter, faire connaître (les paroles de qn, etc.)» (Rose 1685) FEW 10, 150 b.
- RECLUS p. p. I 7 [v. haultesse]; V 314 [« en femmes sont recluses Pluiseurs vertus »] « enfermé, caché (d'une chose) » (Amyot Pasquier) FEW 10, 155 a; première date.
- RECORDER v. a. V 359 [« Par la bonté de celle que recorde »] « rappeler » (FEW 10, 159 b; v. aussi le travail de K. Brademann cité s. v. ramentevoir).
- REDIGIER PAR ESCRIPT VII 173 [« Aussy Mallebouche a office De redigier par escript vice, Et vertu taire...»]; XVIII 17/18 [« j'ay icy redigié par escript la disposicion de ladicte court »]: rédiger par écrit qch. « mettre par écrit, avec ordre et suite » (Est 1538 Ac 1878; 'vx' déb. 18° s....) FEW 10, 178 b; première date.
- REE (PARTIE  $\sim$ ) VI 13 [« advocat de la partie ree »] « partie adverse » ; manque FEW 10, 349 a.
- REFERABLE (NON ∼) adj. Rubr. 6 [« aucunes soullees injures non referables ilz ont deposé et mis en escript »] « qu'on fait mieux de ne pas citer » ; cp. pas referable « dont on fait mieux de ne pas parler » (1626, HrdAr 362) FEW 10, 189 a.
- REGENTER v. a. XVII 10 [v. ordre] (« administrer » Gloss.) « gouverner » (ca. 1418 Trév 1752) FEW 10, 205 b.
- REGESIR v. n. XII 70 [« Nous reguerons es grans hostelz En despit de vous et Raison »] (« coucher, être hébergé de nouveau » Gloss.) « vivre, habiter » ; cp. mfr. id. « id. (en parlant d'animaux) » doc. 1453, mal défini par « incomber » dans Gdf 6, 74 a, v. regesir 10° dans DEAF (sub gesir) qui remplace les données du FEW 5, 2 a.
- RELACION f. V 61 [v. exaltation] (« narration » Gloss.); relation « récit, narration d'un fait, d'un événement » (dep. env. 1400) FEW 10, 228 b; comme nom d'une figure allégorique Relacion Importune III 5 (« rumeur malveillante » Gloss.), cp. importun « désagréable, surtout en arrivant ou en prenant la parole mal à propos » (dep. 1452) FEW 4, 599 a/b.
- RELEVÉ (ESTRE ~ DE) Rubr. 10 [v. decorablement] « être déchargé (d'une accusation injurieuse) » ; manque FEW 5, 281 a ; cp. relever que de « délivrer de peine, etc. » (Bersuire Trév 1752).

- REMORDRE v. a. VII 206 [v. lignie] (« médire de », v. les syn. éd. Folkart p. 107) « critiquer (qn), faire un reproche à, admonester » (GuillDole Geffr, Gdf; Lac; PamphGal; BPériers; Mon 1636) FEW 10, 244 b. remordre contre V 412 [v. cheville] « id. » (RoseM [« N'i a prelat nul qui remordre Ne grocier contre mes gens ose » Constans]) FEW 10, 244 b; le passage cité par Constans dans sa Chrestomathie (1906, p. 113, v. 46) manque dans les éd. de Langlois et de Lecoy: il se trouve p. ex. dans le ms. BN fr. 25523 (daté ca. 1330), v. Rose éd. Poirion 1974, v. 11222 + 8; cette interpolation de 134 vers se trouve « dans la plupart des mss. avec des variantes ». Il n'est pas sûr, pourtant, si contre concerne les deux verbes ou seulement grocier.
- RENOMMER v. a. V 460 [v. murdrir] « nommer qn (avec blâme ou éloge) » (Froiss Trév 1752) FEW 7, 180 b.
- REOLLE (PAR ~) V 116 [v. monstrer] (« article par article, point par point » Gloss.) « par écrit »: par rolle « id. » Molinet (FEW 10, 512 b).
- REPLICQUE f. V 475 [v. prompt]: mfr. frm. réplique « réponse à la réponse faite par la partie adverse » (dep. 1474, Ba) FEW 10, 268 a ; première date (sans compter aliég. repliche id. 1441).
- REPLICQUIER v. n. IX 3 [v. protester]; IX 7 [« commença en ce point a replicquier....»]; XI 3 [« En replicquant en bonne entente »] « faire une réplique (t. de procédure) »; répliquer id. (dep. 1459, Ba) FEW 10, 268 a.
- REPOINDRE v.n. XIII 29 [v. contrepoint] (« piquer, harceler à son tour; répondre en attaquant » Gloss.), cp. repoindre v.a. « piquer de nouveau » (Est 1538 Wid 1675), « tourmenter (par un chagrin) » (1562), « exciter l'âme » Jodelle (FEW 9, 598 b); première date (quelle que soit la nuance de l'interprétation).
- REPREUVE m. ou f. VII 118 [« Mais nos dames ont a repreuve Quant leur deffaillance se preuve »] « reproche » : afr. reprueve Beaum,... mfr. repreuve m. Mist, f. Chastell (FEW 10, 277 a; note 2 : « genre pas toujours reconnaissable »).
- REPRIMER v. a XII 31 [v. extimer] (« empêcher de rayonner, supprimer » Gloss.) « porter atteinte à, rabaisser (l'honneur, la réputation) », nuance qui manque FEW 10, 276.
- \*REQUERIR ou \*requerre v. a. V 466 [« Pour ce requiers a ma conclusion La sentence de vous, ma souveraine »]; XI 14 [v. memore]

- (« demander » Gloss.) « demander, réclamer (qch.) » (Alexis 1543...) FEW 10, 282 b. XI 42 [« Aussy ne doit on jamais d'ame Dire quelque chose malvaise, Ains requiert honneur qu'on le taise »] (« exiger » Gloss.) : requérir « exiger (avec une chose comme sujet) » (dep. Est 1538) FEW ib.; première date.
- RESSOURDRE v. n. XIV 3 [« Verité est verité, qui tout convaint Et se ressourt d'abismes tenebreux Et son menteur finablement attaint »] (« jaillir de nouveau » Gloss.) « surgir, s'élever, se lever, se soulever, se diriger en haut »; ce sens manque FEW 10, 327 sub RESURGERE (cp. SURGERE FEW 12, 458 a : il s'agit de re- (avec valeur intensive) + sourdre « id. »).
- RESTABLISSEMENT m. VII 44 [v. lever] (« t. jurid., restitution, décision qui rétablit des droits mis en cause » Gloss.) « restitution » (1261 Oud 1660 . . .) FEW 12, 221 a.
- RESTRAINT p. p. et adj. I 21 [« Les nerfz restrains, les vaines de sang vuydes »] (« tendu, crispé » Gloss.), cp. fr. restraindre « resserrer (les veines, le ventre, t. médical) » (HaustMéd [= 2° m. 13° s., MédLiégH 638 : « al sainc restraindre »] 1870, Li; Gdf; Moam; Lac; TilGlan; Rab; D'Aub; 'il vaut mieux se servir d'un autre mot' Trév 1771), mfr. retraindre MirND (FEW 10, 324 b/325 a).
- RETRAIRE v. a. VII 158 [v. auditeur]; XV 15 [« Tu es preste a tous biens taire, A tous maulx dire et retraire »] « raconter, relater » (Roland Destrees [ca. 1503], . . . Mich 1466) FEW 10, 343 b. Cp. racompter VII 154; raconter XII 29 et narrer XV 12.
- RICESSE f. V 45 [« Ung cuer qui fait son tresor et *ricesse* »] « somptuosité, magnificence » : *richesse* « id. » (dep. 1587) FEW 16, 714 a ; première date.
- RIGLE f. V 142 [« n'est loy que ceste *rigle* adnulle »] « principe, maxime qui dirige notre conduite » (Rose ; Trepp ; CohenRég pour la forme) FEW 10, 220 a.
- SAGITTAIRE (LE DIVIN ∼) m. XV 22 [« Mais le divin sagittaire Pour sallaire Te rendra de ton affaire Mort tres languereuse »] (« Dieu, archer divin qui poursuit les coupables » Gloss.): mfr. sagitaire adj. « qui lance des flèches » (1464, ZfSL 64, 62) FEW 11, 59 a, concerne Michault, Dance aux Aveugles: bras sagitaire; Marie Dalmer cite aussi notre passage, défini par « Dieu », sans que le FEW l'ait retenu; cp. afr. sagittaire m. « signe du zodiaque représenté sous la figure d'un centaure qui tient un arc prêt à tirer » (PhThComp; BrunLat) FEW 11, 58 b.

- SAIN adj. XVII 5 [« tous ayans bons et sains jugemens »]; XVII 31 [« Le tout congneu et le tout ponderé, Le tout gousté pour saveur saine et meure »] « juste, raisonnable (idée, esprit, jugement) » (dep. Chastellain) FEW 11, 189 b; cp. « promesses . . . saines et pardurables » « sérieux, assuré » ca. 1460, Jason éd. Pinkernell 15.1, 13.
- SAINEMENT adv. V 105 [« le juge Qui sainement et sans faveur tout juge »] « de façon correcte » ; manque FEW 11, 189.
- SALLAIRE m. XV 23 [v. sagittaire] « récompense ou châtiment qu'on mérite par ses actions (fig.) » (dep. ca. 1380) FEW 11, 87 b.
- SALUT EN DIEU XVII 8 [v. ordre]: fr. salut « formule exclamative de souhait, de civilité, employée spéc. dans le préambule des lois et ordonnances, dans les lettres patentes des rois, dans les bulles des papes, etc. » (dep. 1316, Runk) FEW 11, 126 a.

SANS v. sens.

- SAULT (DE PLAIN ~) VII 69 [« celer le fault Sans le reveller de plain sault »] « de prime abord, aussitôt, immédiatement » ([ca. 1485] Mist 2, 365; GranvPap 2, 65; Schélandre; Stoer 1625), de plein saut (dep. 1584) FEW 11, 122 b; première date. B. Folkart a sûrement raison de le considérer comme « forme altérée de de prin saut » : de prinsaut « subitement, au premier élan, de prime abord » [ca. 1375] Modus, de prinsault (Phebus; CentNouv 1622...) FEW 9, 382 a; PRIMUS a été remplacé par PLANUS (cp. afr. a plain « aussitôt », mfr. tot de plain « sur-le-champ et sans contestation », etc., FEW 9, 27 b) et/ou PLENUS (cp. afr. tout à plein « sur-le-champ » PassPik, etc., FEW 9, 59 b) par étymologie populaire.
- SAULX (DE LEURS PREMIERS  $\sim$ ) VIII 27 [v. los] « dès le début » : du premier sault « id. » (Froiss, ToblerVerm 1, 192 [= 2 $^{\circ}$  éd. 1902 1, 187]) FEW 11, 123 a.
- SAVEUR f. VII 17 [v. gousté]; XVII 31 [v. sain] (« opinion bien pondérée, qui représente le fruit d'une mûre réflexion » Gloss., et la note concernant VII 17: « Par un jeu de mots étymologique, saveur a ici le double sens de goût et de savoir. »); explication convaincante, mais cp. mfr. saveur « connaissance qu'on a de qch. » Chastellain (FEW 11, 206 b); Heilemann cite le passage suivant : « gens parlent souvent à peu de saveur . . . sur autrui » V 363, 5, et renvoie aussi à I, 12, 25; IV, 49, 25.
- SECRET m. I 22 [« En ung secret tout seul me complaignoye »] : secret d'une maison, etc. « lieu retiré, caché, écarté » (dep. 1560, Bible-

- Rebul Ps 27,5; 'journalistique' Bonn), secret (absol.) (Huls 1596 Racine, Li; Lar 1933) FEW 11, 377 b; première date; v. aussi Roques Thèse dactyl. 434.
- SEMBLABLE (AU ~) V 322 [« Au semblable, pour ung homme aumousnier Cincq cens femmes plaines de charité »] « d'une manière semblable » (1464, ZfSL 64, 63 [= Michault, Danse aux Aveugles]) FEW 11, 624 a (notre passage est cité par M. Dalmer, ZfSL ib., mais le FEW ne l'a pas retenu).
- SEMBLANT (PAR ∼) II 9 [« Et ledit seigneur estoit par semblant ancien et moult plain d'eage »] « en apparence, à ce qu'on voit » (Wace 15 es.) FEW 11, 627 a.
- SENESTRE v. dextre.
- SENS / SANS m. III 16 [« Mais, des deux voyes, chascune N'est point certaine, car l'une Fait le vray testifier, L'autre fait sans deffier »] « bon sens » (sens id. dep. Roland) FEW 11, 463 a. V 284 [v. submettre] « habileté, adresse » (ca. 1180-1198, Flasche 118) FEW 11, 463 a (cp. aussi « ruse » ca. 1180 15° s., Flasche 119). V. aussi bon sens.
- SENTENCE f. V 196 [« C'est sentence faulse et abhominable »] « maxime, opinion exprimée d'une manière dogmatique » (dep. Wace) FEW 11, 466 a.
- SEOIR v.n. IV 11 [v. ordonnance]; VI 10 [« fist seoir »] « être assis, s'asseoir » (Chrestien Ac 1694) FEW 11, 392 b. SEANT Rubr. 3 [« par devant dame Raison seant pour tribunal »] « qui siège, qui tient séance en quelque lieu » (dep. Chastell) FEW 11, 393 b.
- SEQUELLE f. XII 5 [Faulx Parler: « Pour vous respondre, Vray Rapport, J'ay bien bonne et juste querelle, Et est vray que vous avés tort D'injurier tant ma sequelle »] « discours, présentation des faits, suite des arguments » (cp. « délibération, résolution du corps des métiers » (1392-1587...), « conséquence » (15° s....) FEW 11, 487 a (je ne crois pas que le sens « suite, ensemble des suivants » convienne pour notre passage).
- SERPENTIN adj. XV 26 [v. aspic]: voix... serpentine « langue méchante »: serpentin « perfide, méchant » (1204-1601...), langue serpentine « langue méchante » (ca. 1500 Trév 1752).
- SERRE f. I 8 [v. aterrer] « endroit clos, prison » (Chrestien 1580 . . .) FEW 11, 499 a.

- SIECLE m. V 57 [« Et qui ne veult desvoyer du chemin De droicture lui doit loenge en bien, Comme a ung dieu du siecle terrien »] « monde terrestre » (Alexis Brebeuf . . .) FEW 11, 44 a.
- SIEVIR v. a. II 51 [v. surseoir] « aller après » (EvQuen ; Chastell) FEW 11, 488 a.
- SIGNE DE LA CROIX XVII 26 [« Pour ce faisons le signe de la croix En invocquant le tressaint nom de Dieu »] : fr. signe de croix « signe de la croix (t. de religion) » Wace, mfr. faire signe « faire le signe de la croix » JehBouche, signe de la croix « geste religieux que les catholiques font avec la main en forme de croix » (dep. Th 1564); première date pour cette var.
- SINISTREMENT adv. V 82 [« Dont, qui attempte ou sinistrement touche A sy hault nom (= le hault honneur de dame) mesprent outre mesure...»] (« de manière malveillante, en dénigrant » Gloss.) « d'une manière malveillante » (JLemaire 1872) FEW 11, 649 b; première date.
- SOINGNEUX, -SE adj. XV 11 [« Ta façon suppeçonneuse Et soingneuse De narrer chose enuyeuse »] (« attentif à, soucieux de » Gloss.) : soigneux de « appliqué à (faire qch.) » (dep. Est 1538) FEW 17, 272 b; première date.
- SONNER (SANS MOT ~) XI 23 [« Qui les desment sans mot sonner »] « sans rien dire »; manque FEW 6³, 303 a; cp. ne mot soner (Passion 15° s.), . . . ne sonner mot (dep. 1530 . . .), sans dire mot (dep. Est 1538), sans mot dire ([1534, Rab I 32]; dep. 1665, LaFont) FEW ib.
- SOLLU p. p. et adj. V 226 [« Saint Augustin nous rend toute sollue Ceste matiere, et dist...»]: mfr. solut adj. « réglé, décidé, résolu » (Mich 1466; Molin; CohenRég; hap. 16° s.) FEW 12, 82 b; peut-être première date.
- SONGER v.n. II 4 [« je songoye sans dormir et, comme tout fantasticque, oultre l'ordre et condicion de nature, en dormant je veilloye et dormoye en veillant »]; II 17 [« Que songes tu ainsy? »] « se livrer à la rêverie » : afr. songier « id. » Hem, mfr. nfr. songer (dep. ca. 1425) FEW 12, 85 a.
- SOULLÉ p. p. et adj. Rubr. 6 [v. referable]: soullees injures « grossières, ordurières » (Gloss.); B. Folkart le rattache avec raison à souiller; le FEW (12, 63) ne donne pas de formes soll- ou soull-, mais v. GdfC 10, 695 b et TL 9, 770.

- SUBMETTRE v. a. V 285 [« Virgille . . . Qu'oncquez femme ne le dechupt en riens, Mais il meismes, par son sens trop habille, Le voult
  submettre a decepcion ville Pour infamer son honneur et son
  bien »]; VII 129 [v. amis] « subordonner » (1373, Runk) FEW 12,
  346 b. v. pron. XVII 21 [« tous ceulx qui se vuellent submettre
  A nos rappors, jugemens et destrois »] « se soumettre à » (manque
  FEW; cp. submetre « soumettre » (Scève; Pléiade; 1587, MassF)
  FEW 12, 346 b). submettre bas X 18 [« Car Verité en tous cas
  Finablement submet bas Faulseté »] « vaincre, subjuguer » (manque
  FEW, cp. submetre « mettre dessous » ca. 1500 et les sens déjà
  cités).
- SUCCESSION (PAR  $\sim$ ) XIV 46 [v. proposer] (« d'une génération à la suivante » Gloss.) « les uns après les autres » (1355) FEW 12, 379 b.
- SUCCESSIF adj. VII 206 [v. lignie] « se dit de choses qui se suivent de près, se succèdent les unes aux autres » (dep. 1372) FEW 12, 380 a.
- SUEUR (A LA ~ DE SON CORPS) V 249 [« Adam . . . Dont lui furent pluiseurs jours entassez Pour paine avoir et pour vivre des lors A la sueur et paine de son corps »] « par un travail pénible et persévérant » (AlChartier, StudW 327; Fur 1690 Ac 1878) FEW 12, 398 b.
- SUGGESTION f. V 232 [v. faillir] « insinuation perfide par laquelle on pousse qn au mal » (dep. 1174) FEW 12, 417 b.
- SUPPEÇONNEUX adj. XV 10 [v. soingneux] « défiant, enclin à soupconner » (var. graphique manque FEW 12, 469 b; cp. abourg. supeccené 1373 ProstInv 1, p. 348).
- SUPPEDITER v. a. V 432 [v. los] « soumettre, dompter, vaincre, fouler aux pieds » (ca. 1320 Duez 1659...) FEW 12, 444 b.
- SUPPOST m. VII 150 [« On ne doit point avoir dolleur De oyr reciter ung maleur, Ne plus que bien en tous suppos, Car tout n'est pas a ung pourpos »] (en tous suppos « en tout état de cause » Gloss.) « sujet de discours » (ChrisPis) FEW 12, 450 a.
- SURSEOIR v. a. II 50 [« Et pour ce, veuillies aucunement (ou aucunnement? v. glossaire) surseoir ton angoisse et me sievir jusques au lieu de l'audience »] (« mettre de côté » Gloss.) : fr. sourseoir v. a. « suspendre, remettre à plus tard » (1225), surseoir (dep. Chastell) FEW 11, 405 a.

- SUSPICION f. IV 28 [« Faulx Parler voult alleghier suspicion sur dame Raison, disant qu'elle estoit femme et qu'elle ne pouoit estre que partie et non juge en ce cas »] « crainte légitime qu'un tribunal puisse juger avec partialité (t. jur.) »; manque FEW 12, 474 a; semble être première date (v. Gdf, TL, Li, Lac, Hu).
- TACHIÉ p. p. (tachies f. pl., forme pic.) VII 107 [« Des deesses, chincquante ou plus . . . Trouvons tachies de ce blasme »] « entaché, marqué, sali (d'une tache morale) » ; manque FEW 17, 295 b ; cp. afr. tachié « souillé » Chrestien, mfr. taché (ca. 1450), mfr. nfr. tacher « souiller, salir . . . » (dep. 1530) FEW 17, 294 a/b.
- TAILLER contre qn V 303 [« contre elles (les femmes) ung cuer venimeulx taille Sans adviser a l'envers n'a l'endroit, Et mesdisans cueillent tout a leur droit »] (« médire, répandre des calomnies » Gloss.): mfr. tailler contre qn « être capable de lui tenir tête » (Mich 1461 [sic], ZfSL 64, 63) FEW 13¹, 41 a concerne notre passage; Wartburg a suivi, à tort, la définition de Marie Dalmer qui n'est valable que pour l'exemple allégué de Gdf 7, 627 c (cité aussi dans le FEW ib.); la déf. de B. Folkart est correcte; cp. afr. tailler bien la parole à qn « lui parler avec éloquence » FEW 13¹, 40 a.
- TANT QUE I 8 [v. aterrer] « à tel point que, autant que » (dep. Roland) FEW 13<sup>1</sup>, 86 a.
- TENEBREUX adj. XIV 3 [v. ressourdre] « obscur, difficile à pénétrer, où la vérité est cachée » : apr. tenebros « id. » 14<sup>e</sup> s., mfr. frm. ténébreux dep. Montaigne (FEW 13<sup>1</sup>, 203 b) ; première date pour le fr.
- TERRIEN adj. V 57 [v. siecle]: (le siecle terrien « le monde d'ici bas » Gloss.); terrien « terrestre, qui existe sur la terre (de choses) » (Gaimar 1658...), « qui intéresse ce monde » (AChartier 1680...) FEW 13<sup>1</sup>, 244 a.
- TESTIFIER v. a. III 15 [v. sens] « certifier » (1482 Cotgr 1611, Ba) FEW 13<sup>1</sup>, 284 b; première date.
- TIRE (TOUT DE  $\sim$ ) VII 25 [« Nous protestons cy tout de tire D'en appeller par devant Yre»]: de tire « tout d'un trait, aussitôt » (Chastell; Mist) FEW  $6^1$ , 410 a.
- TIRER v. n. II 35 [« Toutevoyes, ce chevalier qui me soustient survint d'aventure en la meslee et m'a aidié a *tirer* hors de la presse »] « sortir (de la mêlée) » (Gloss.) manque FEW; cp. se tirer de qch.

- « sortir heureusement (d'une mauvaise affaire, etc.) » (dep. Commynes 1, 73...) FEW 6<sup>1</sup>, 412 b; cp. se tirer hors qch. « id. » chez Rabelais (1542, I 38 [29]).
- TITAIN n. propre I 6 [v. haultesse]: tout le passage fait difficulté, v. la note de B. Folkart p. 94; le FEW donne frm. Titan « soleil » ['poét..' Cotgr 1611, Oud 1660, Pom 1671, Besch 1845); synonyme de Helios (fils des titanides Hyperion et Theia, c'est pourquoi Virgile l'appelle Titan) FEW 13<sup>1</sup>, 355 b; mais d'après le contexte il s'agirait d'un vent.
- TOLLIR v. a. VII 177 [v. propice]; XVII 23 [v. desmettre]; XVII 53 [« tollir une rente »]: fr. tollir « enlever, ôter, prendre par force » (Roisin Mon 1636...) FEW 13<sup>2</sup>, 18 b.
- TORTURE f. V 465 [« dignes d'estre mis a torture »] « souffrance physique qu'on inflige à qn par voie de justice » (dep. 1459, Ba) FEW 13<sup>2</sup>, 115 a.
- TORTURIER adj. XVII 33 [v. inferé] « injuste, déloyal » (14°-15° s.) FEW 13², 115 a; attesté de même dans MichComplainte 299 de 1465 (v. 299, MoyFr 3, 1978, 63; ZrP 97, 1981, 594).
- TOST adv. V 471 [« que tost soit remis en sa demaine Nostre offensé »] « viste, promptement » (Eulalie Ac 1718... Michault, ZfSL 64, 65 [deux autres passages]...) FEW 13<sup>2</sup>, 118 a.
- TOUCHIER v. a. V 82 [v. sinistrement]: mfr. frm. toucher à qn, à qch. « s'attaquer (à qn, à qch.), chercher à nuire à » (Froiss; Comm Stoer 1625,...) FEW 13<sup>2</sup>, 3 b. V 84 [« Car a grant tort et contre vray il touche Les aigres mots procedans de sa bouche »] (« prononcer » Gloss.); cp. afr. touchier « dire » (ca. 1290)... frm. toucher un mot à qn de qch. « dire quelques mots de » (dep. 1551) FEW 13<sup>2</sup>, 9 a/b.
- TOURBLE m. I 31 [« Et mon las cuer est noyé en ce tourble »] « inquiétude, agitation de l'esprit » (hap. 13° s.) FEW 13², 424 b. VII 41 [« nostre ennemy A qui devons tourble et ennuy »] « ennui, désagrément » (alütt. trouble « id. », 1604, BTDial 33, 13) FEW 13², 424 b. V. aussi trouble.
- TOURNER ET VIRER XIII 38 [Faulx Parler: « C'est pour faire rire: Femme tourne et vire Et souvent se mire Quant on l'aguillonne »] « tourner en tous sens », cp. id. v. a. (SJeanEv; Ind 1564; Montaigne) FEW 14, 396 a.

- TRAVEILLER v. a. VIII 3 [« Quant ung escoutant sommeille Le prononçant le traveille Et sommeil lui clot l'oreille »] « tourmenter, faire souffrir (au physique ou au moral) » Chastell (FEW 13², 287 b; travailler dep. Roland); ici plutôt « molester » (« gêner, importuner » Gloss.) FEW ib. 288 a.
- TREMPURE f. VIII 22 [« Que ne fais tu les trempures De leurs reluisans armures toutes pures? »] « trempe (des armes) » : afr. tempreure « trempe, qualité d'un métal trempé » (ca. 1180)... (FEW 13<sup>1</sup>, 170 b).
- TRENTIER m. V 324 [« Pour ung devot, de femmes ung trentier; Pour ung sobre homme, de femmes ung millier »] « nombre de 30 » (1461, ZfSL 64, 65) FEW 13<sup>2</sup>, 271 b [= notre passage].
- TRIEVE f. V 169 [v. infracteur] : la var. graphique est attestée dans Geffr et GerbM (FEW 17, 361 a).
- TRIUNPHANT adj. V 367 [« la dame, de beaulté triunphant »] « merveilleux, superbe, plein d'éclat » : mfr. triumphant (hap. 15° s.), mfr. frm. triomphant (15° s. Ac 1718) FEW 13², 310 b.
- TROP adv. V 13 [v. grevable]; V 78 [v. diffame]; V 123 [v. decepvoir]; V 173 [v. grans]; V 414 [« de Dieu trop prez », v. cheville]; V 434 [v. prononçant]; V 481 [v. adullateur]; XI 13 [v. memore]; XII 30 [v. extimer]; XV 3 [« Faulse langue venimeuse, Trop mordant, trop dangereuse »]; XV 25 [v. sagittaire] « très, au plus haut degré, extrêmement »: fr. trop « beaucoup ; très » (Roland - Bossuet . . .) FEW 17, 395 b. — trop bien VII 21 [« On scet trop bien que »] « très bien » (Chrestien; [JobG 1753; 2378]; Villon; Corneille; LaFont; Racine) FEW 17, 395 b. — trop plus VIII 20 [« tu fais tes creatures Trop plus dures A croire le vray que le faulx »] « beaucoup plus » (1381 - Voiture) FEW 17, 395 b (ajoutez fin 13e s., JobG 2083; ca. 1389, PhilMézPelC 1, 489; 508; ca. 1470, DevinettesR 348, 20). par trop + adj. V 152 [« en sont par trop dignes »]; XVII 77 [v. pattent] « au plus haut degré » (manque FEW, mais v. aussi 1534, Rab I 32); cp. par trop « excessivement, d'une façon exagérée » (dep. 14° s.) FEW 8, 213 a (et n. 21), et par trop (+ adj.) « excessivement, d'une manière fatigante, importune » (dep. 1530, Palsgr 852) FEW 17, 396 b. — trop adv. II 1 [v. epraindre]; V 212 [« trop craignant reciter leurs oultrages, Les laisse la...»]; VII 198 [v. contreditte] « plus qu'il ne faut, avec excès » [all. « zu », esp. « demasiado »] (dep. ca. 1050 d'après FEW 17, 396 a, mais v. notre

- communication au XVI<sup>e</sup> Congrès Int. de ling. rom. à Palma en 1980, Actes I, 1982, 295-303).
- TROUBLE adj. I 19 [« L'esperit trouble, tous les sens a declin »] « troublé, confus, inquiet (de l'esprit, du cœur) » FEW 13², 427 a (attestations seulement pour l'afr.). V. aussi tourble.
- UMBRE (SOUBX ∼ DE) II 28 [« qui, soubx umbre d'Envie, avoient mis embusche contre moy »] « poussé par, à l'instigation de » (Gloss.) manque FEW 14, 21 b.
- USANCE f. VII 46 [« Affin que sans difficulté De l'usance ou avons esté Puissons joyr d'oresenavant »] « usage reçu, coutume » (AntA; AlChartier Ac 1694; 'ne se dit guère que des usages du trafic maritime' Fur 1701 Aubin 1736) FEW 14, 70 b.
- VAILLABLE adj. XI 72 [v. protestacion] « qui est dans les formes requises pour être reçu en justice ou ailleurs légitimement » ([graphie] 1345-1617) FEW 14, 133 a.
- VALLIDE adj. IX 6 [« faire vallide sa protestacion »] « qui est valable (t. de jurispr.) » (dep. ca. 1570) FEW 14, 136 a [date à corriger aussi dans BW<sup>5</sup> 1968 et DDM<sup>5</sup> 1980].
- VANNÉ p. p. et adj. XII 60 [Vray Rapport: « Doncques estes vous gens dampnés De ainssy esclandrir le monde, Et devez bien estre vannés D'avoir malice ainsy parfonde; il fault bien que Dieu vous confonde Et que vostre fin soit diverse, Quant avés vie sy perverse »] (« huez, conspuez » [sic] Gloss.) « détesté » ou « poursuivi » ? Une interprétation précise est difficile, cp. mfr. frm. vanner v. a. « berner » (1377, Hav; 1549 Stoer 1625), « railler » (Froiss, Lac; 1503; Rons; ...), « tourmenter, gausser » (Cotgr 1611 Oud 1660) ... berr. « corriger » (FEW 14, 160 b) ... venner « poursuivre » (1365), vener (1480-1585, Gdf; JLemaire), vaner (1526), « tourmenter, fatiguer » Molin ... Louv. « accabler de coups, maltraiter » ... Blain « pourchasser » ... (FEW 14, 161 a).
- VARIER v. a. III 7 [« De verité varier »] « déformer, altérer (la vérité) » (Gloss.), manque FEW, cp. fr. varier v. a. « changer, modifier, diversifier » (1155...; ca. 1265; 1314; dep. 1530...) FEW 14, 177 b; même sens XVII 25 [« rigueur . . . Qui pluiseurs fois fait varier nos drois »] (« vaciller » Gloss.); cp. aussi « faire changer en mal, corrompre » (GuillMach; Desch), varrir « détourner du bien » (1527, GuillAl) FEW ib. V. n. V 7 [« Pour justement ponderer equité

Sans varier et sans dupplicité, Mais egallement rendre la recompensse: De biens, merite, et paine de l'offence...»] (« ruser, biaiser » Gloss.), mais cp. « hésiter, vaciller » (hap. 13° s.; Froiss; 1466, Mich [XXX 125: « Gardez doncq que ne variez, Maiz recitez faultes d'aultruy »]; 1590), varrier (1486) FEW 14, 177 b; même sens VII 60 [v. coulleur] (« hésiter, donner le change » Gloss.).

- VENIMEULX adj. V 303 [v. tailler] « méchant, malveillant » (dep. 13e s., TilLex) FEW 14, 236 b.
- VEOIR GOUTTE (NE ~) VII 161 [« Ou Verité n'y verroit goutte »]:
  ne... gote « ne... point » (dep. 12<sup>e</sup> s...), mfr. frm. ne... goutte,
  ... frm. ne voir goutte à « ne rien comprendre à » (dep. 1651) FEW
  4, 349 b; v. aussi 14, 423 a.
- VERITE adj. f. (?) XIV 2 [« Verite est verité, qui tout convaint »] (verite adj. « vrai authentique » Gloss.) : la métrique parle en faveur d'un adj. fém.; veritus adj. est attesté en mlt. par DC dans la Vie de St-Eustache (verita aetas), mais avec le sens de « verecundus » ; le sens « vénérable », en effet, conviendrait aussi à notre passage.
- VIF adj. VII 203 [« auctorité vive », v. lignie] « incontesté, évident » (?); cp. les vives paroles « exactement les mêmes paroles » Chastell; vive roce « roche dure, compacte » Froiss, etc. (FEW 14, 583 b).
- VILTÉ f. XVII 19 [« Et tous vices pour vilté mespriser »] « . . . opprobre, honte, mépris . . . » (ca. 1138 16° s. . . .) FEW 14, 449 a.
- VIRER v. n. XIII 38 [v. tourner].
- VIVRE v.n. VII 203 [v. pardurer] « demeurer dans le souvenir des hommes » (RoseM; dep. BibleGer 1553...) FEW 14, 578 a.
- VOIX PUBLICQUE VII 117 [« Voix Publicque l'apreuve »] : voix publique « opinion exprimée tout haut et avec énergie par le peuple » (Retz Ac 1935 ; 'littéraire', Lach) FEW 9, 507 a.
- YDOLLATRER v. n. V 290 [« Et Salmon, quant il ydollatra En oubliant Dieu...»]: ydolatrer « adorer les faux dieux » (Desch), idolatrier (Villon 1545), mfr. frm. idolâtrer (ScèveD Ac 1878) FEW 4, 540 a.
- YPOCRAS m. XVIII 11 [« Lors icellui Faulx Parler, comme par maniere de jeu, dist qu'il estoit quitte de paier l'ypocras »] « vin sucré où l'on a fait infuser de la cannelle » (Villon; Greban; CentNouv) FEW 4, 429 b.

- YRE f. V 350 [« Pour le yre Dieu . . . »]; VII 26 et XVIII 7 [« par devant Yre »] « colère » (ire dep. St-Léger, FEW 4, 811 b); v. aussi Georges Kleiber, Essai d'analyse sémantique; Les réseaux lexicaux d'ire en anc. fr. (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.), Thèse 3<sup>e</sup> cycle Strasbourg 1974.
- YSSUE f. VII 181 [v. coullourer]: issue « fin » (CohenRég; EstL 1564, 84 b), « façon dont on sort d'une affaire, dont une affaire se termine » (dep. Rabelais) FEW 3, 296 a; première date.
- ZEPHIRUS n. propre : I 6 [v. haultesse] : mfr. zepherus m. « personnification mythologique du vent zéphir » Froiss... zephirus « vent de l'ouest » (GuillMach; Destrees)... zephyre « tout vent doux et léger » (1515 Mon 1636)... FEW 14, 661 b.

Heidelberg.

Kurt BALDINGER